

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
 M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS
MINIERS ET DES STÉRILES À LA MINE DE FER DU LAC BLOOM**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue 21 octobre 2020 à 13 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 21 OCTOBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	
M. AUGUSTO GAMERO	8
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	11
Mme MARTINE COTTE.....	24
SUSPENSION	
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	
M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE.....	26
PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)	
Mme MARTINE COTTE.....	26
Mme MAY DAGHER	31
M. MICHEL MICHAUD.....	35
M. DMITI KHARITIDI.....	42
Mme RÉBECCA PÉTRIN	50
SUSPENSION	
PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)	
M. UGO LAPOINTE	59
Mme MARTINE COTTE.....	64
M. DMITI KHARITIDI.....	73
QUESTION DE LA COMMISSION	78
M. UGO LAPOINTE	80
Mme MARTINE COTTE.....	93
QUESTION DE LA COMMISSION	96
MOT DE LA FIN	101
SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2020 À 19 h	

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonjour, et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles de la mine de fer du lac Bloom.

10

Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission, soit en ligne sur notre site Web ou par téléphone au numéro 1 800 463-4732, au poste 6. Donc je répète le numéro de téléphone, le 1 800 463-4732, au poste 6. Et c'est selon la même procédure qu'hier soir.

15

Notez que, pour cette séance, je permettrai deux questions par personne, toujours sans préambule, afin de donner l'occasion au plus grand nombre de personnes d'intervenir. On va encore limiter aujourd'hui le nombre d'inscriptions au registre à 10 personnes pour cette séance. Si le temps le permet, une réinscription au registre sera possible et nous pourrons également réajuster le nombre d'intervenants en fonction du temps disponible à chacune des séances.

20

Je vous rappelle qu'il est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. Un formulaire à cet effet est disponible dans le site Web du BAPE. La commission prendra connaissance de vos questions et pourra les intégrer à son propre questionnement, au besoin.

25

Je tiens à vous mentionner que la commission a regroupé ses questions par thème qui seront abordées successivement au cours des séances de cette première partie de l'audience. Donc ces thèmes, et je vous les énumère, sont d'abord les variantes considérées pour le projet; deuxièmement, les parcs à stériles et à résidus miniers; troisièmement, le plan de compensation des milieux humides et pour l'habitat du poisson; quatrièmement, les impacts sur les composantes biologiques, et ici j'entends les poissons, les amphibiens, les mammifères, les oiseaux; cinquièmement, la qualité de l'air et les gaz à effet de serre; sixièmement, les sols, et septièmement, le milieu humain et les communautés autochtones. Ceci dit, les membres du public ne seront pas tenus à ces thèmes et pourront poser toutes les questions qu'ils désirent nous poser.

30

35

Je tiens à préciser que nous prendrons des pauses environ aux heures, et ce, pour des raisons de santé publique. Nous profitons de ces pauses pour ventiler la salle et ainsi y diminuer la

40 charge virale potentielle. Je vous remercie à l'avance de votre compréhension.

Avant de laisser la parole aux participants, je souhaiterais confirmer le dépôt de nouveaux documents depuis notre séance d'hier soir.

45 Donc, je m'adresserais d'abord à monsieur Lafrenière. Donc est-ce que vous avez déposé des documents ou vous comptez en déposer aujourd'hui, monsieur Lafrenière?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

50 Bonjour, Monsieur le président. Pas de documents nouveaux de déposés et, pour l'instant, nous ne comptons pas déposer d'autres documents sauf celui associé à deux demandes d'hier soir, c'est-à-dire... en fait, une demande, plus précisément. C'est celle associée au tonnage qui peut... d'éléments, là, qui peuvent sortir de l'effluent traité.

LE PRÉSIDENT :

55 Et je pense aussi que le terme peut-être plus précis, l'intervenant demandait quelle était la charge qui revient, en quelque sorte.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

60 Voilà. C'est ça, exact.

LE PRÉSIDENT :

65 Je pense qu'on se comprend. C'est bien. Ensuite, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; madame Turcotte?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

70 Oui, bonjour. Non, pas de documents à déposer.

LE PRÉSIDENT :

75 Parfait. Madame Gagnon du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

80 Oui. En fait, de notre côté, on nous avait demandé des listes. Donc, je peux peut-être vous les dire à l'oral parce que la liste est plutôt courte, donc je ne sais pas si ça convient à la commission cette façon de répondre à la question?

LE PRÉSIDENT :

85 En fait, vous pourriez y répondre maintenant, mais quand même nous déposer la liste des projets, là, qui auront été identifiés.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

90 O.K. Très bien.

LE PRÉSIDENT :

95 Allez-y.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

100 Donc, de manière succincte, à ce moment-là, donc pour ce qui était des projets, je vous dirais spécifiques, on a circonscrit notre recherche, là, aux projets miniers qui étaient passés par la procédure méridionale d'évaluation environnementale. Donc, en ce qui concerne les projets miniers qui ont occasionné des pertes de milieux humides semblables au projet qui nous intéresse, il y a la mine de fer du Mont-Wright avec 77 hectares, environ; le projet d'agrandissement de Canadian Malartic, 169 hectares; le projet de mine de phosphate du lac à Paul, 74 hectares; projet de mine Dumont, 2 500 hectares. Donc c'est... on n'est peut-être pas à l'hectare près, là, c'est des ordres de grandeur, mais c'est ça pour ce qui est des milieux humides.

110 En ce qui concerne les projets de... qui auraient affecté des lacs et cours d'eau, donc d'une ampleur... Je sais que la question c'était un 1 kilomètre carré, donc en fait, c'est 100 hectares, mais on comprenait peut-être la préoccupation du participant qui voulait plutôt quelque chose de comparable au projet actuel. Donc, le projet actuel, le lac le plus gros, là, en termes de superficie qui est impactée, c'est 88 hectares puis le deuxième, c'est 27 hectares. Ça fait qu'on a été un peu dans ces eaux-là.

Donc, c'est sûr que nous, on a souvent les superficies totales impactées par un projet, donc

115 de les ressortir par lac, c'est une information qui est peut-être complexe à aller chercher. Vite comme
ça, on a le Mont-Wright à 22... un lac qui avait 22 hectares, donc c'était... Donc, effectivement, le
projet qui nous intéresse, là, c'est sûr que le lac F, à 88 hectares, est dans les plus gros qu'on a eu
l'occasion d'analyser dans le contexte. Donc, je pourrai vous déposer cette liste.

120 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup d'avoir répondu à cette question aussi rapidement. Je
savais que ça impliquait des recherches, donc on apprécie beaucoup, madame Gagnon.

125 Maintenant, madame Bourque, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Est-ce
que vous avez des documents à déposer?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

130 Non, pas de documents. Merci.

LE PRÉSIDENT :

135 C'est bien. Merci beaucoup. Madame Morissette, du ministère de la Santé... de la Sécurité
publique. Je pense que madame Morissette n'est pas là aujourd'hui. Concernant la Sécurité
publique, là, on a statué qu'on allait faire appel à eux par écrit considérant qu'il n'y avait pas
nécessairement des enjeux, là, pas qui n'étaient pas importants, là, mais qui nécessitaient une
présence continue de la personne-ressource de ce ministère-là.

140 On a, cet après-midi, un représentant d'Environnement et Changement climatique Canada,
qui est monsieur -- attendez un petit moment, je l'ai ici -- qui est monsieur *Camero*. Monsieur *Camero*,
est-ce que vous avez des documents à déposer à la commission, aujourd'hui?

M. AUGUSTO GAMERO :

145 Bonjour, Monsieur le président. Non, je n'ai pas des documents à déposer. Par contre, on
a envoyé une copie de la présentation qu'on va faire aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

150 Parfait, merci. Justement, j'allais le mentionner aux personnes en ligne. Donc, je tiens à
mentionner qu'on va débiter, aujourd'hui, par une présentation de monsieur *Camero*, donc du

155 ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada. Et cette présentation-là a été sollicitée par la commission, là, pour apporter certains éclaircissements au niveau des mandats de ce ministère-là et de Pêches et Océans Canada.

160 Voilà. Je vous rappelle que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à remplir le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE au plus tard le 6 novembre, à 16 h. C'est très important pour notre planification, en fait, de la deuxième partie des audiences publiques.

165 Et, comme je le mentionnais hier, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, je vous inviterais à nous faire parvenir vos mémoires le plus tôt possible avant le début de la deuxième partie de l'audience, qui débute le 17 novembre, mais la date limite pour envoyer vos mémoires est le 11 novembre, à midi. Mais vous comprenez, là, qu'on vous demanderait si c'est possible de nous les transmettre le plus tôt possible pour nous permettre d'en faire une lecture attentive et de mieux interagir avec ceux qui vont présenter leur mémoire, pour poser des questions sur le contenu des mémoires.

170 Vous pouvez déposer vos mémoires de trois façons différentes, donc par courriel, par la poste ou en utilisant le formulaire *Dépôt de mémoire* qui est disponible dans le site Web du BAPE. Voilà.

175 Donc, avant de débiter notre séance d'aujourd'hui, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique, les principales. Je ne vais pas donner tout ce que... toutes les informations que j'ai données hier, mais les plus importantes. Je vous demande d'éviter tout préambule à vos questions et de commentaires sur le projet. Donc, c'est vraiment des questions factuelles aujourd'hui, qui nous permettent de mieux comprendre le projet ou les points que l'on trouve moins clairs.

180 Si le temps le permet... Donc, je vais permettre deux questions par intervention aujourd'hui. Si le temps le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre. Donc, on va débiter avec les 10 premières personnes. Mais comme hier, on a... Bien, hier, non, on n'a pas eu le temps, mais on pourrait avoir du temps pour avoir plus que 10 intervenants.

185 Important que toutes les questions me soient adressées directement. Je vais les diriger aux personnes concernées. Et le but de tout ça, c'est d'éviter de... qu'on ait des interactions ou des échanges directement entre un intervenant et l'initiateur ou une personne-ressource d'un des ministères. Et ça, c'est très important dans les procédures du BAPE.

190

195

Maintenant, avant d'inviter le représentant du ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada à débiter sa présentation, la commission désire poser une question, d'entrée de jeu, à la représentante du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette question-là est en lien avec une question qui nous a été posée hier sur notre mandat, mais je dois vous mentionner qu'on voulait poser cette question-là rapidement dans nos séances, parce qu'on considérait que c'était une question, là, importante à poser au ministère.

200

Donc, ma question s'adresse à madame Gagnon, là, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La commission se demande pourquoi le Ministère a autorisé par décret, en août 2011-- donc le décret 849-2011 -- d'augmenter l'exploitation de la mine du lac Bloom de 8.5 millions de tonnes par an à 16 millions de tonnes par an, sans évaluer toute la question ou les impacts du stockage des résidus qui est l'objet du mandat de la présente commission?

205

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Je vais prendre, si vous permettez, votre question en délibéré puisque, évidemment, ça remonte à plusieurs années. Donc, je vais faire des recherches puis vous revenir là-dessus le plus vite possible.

210

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous comprenez bien un peu le sens de notre question?

215

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, tout à fait.

220

LE PRÉSIDENT :

225

Donc aujourd'hui, le ministre nous demande d'évaluer toute la question de l'augmentation du stockage des résidus miniers et des stériles, mais après que l'augmentation de la production a été autorisée, là, de passer de 8.5 millions de tonnes à 16 millions de tonnes par année. Et ça rejoint un petit peu, là, la question qui nous a été posée hier concernant notre mandat. Mais je tiens à le rappeler, c'est que c'est une question que la commission voulait poser très tôt dans son mandat parce que c'était important pour nous, mais on savait aussi que c'était une question, là, qui était soulevée par la lecture des requêtes, qui était soulevée par plusieurs personnes qui ont demandé, là, une requête... qui ont déposé une requête pour qu'il y ait une audience publique. Voilà.

230 Donc, on attendra votre réponse dans les meilleurs délais. Donc, je vous remercie
beaucoup, madame Gagnon.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

235 Merci.

LE PRÉSIDENT :

240 Donc maintenant, j'inviterais monsieur *Camero* de Environnement Canada et Changement
climatique à nous faire la présentation... sa présentation, pardon, et je vous rappelle que c'est une
présentation qui a été sollicitée par la commission concernant les juridictions de son ministère dans
le présent dossier et la différence entre la juridiction de Pêches et Océans Canada et de son
ministère, vis-à-vis les enjeux qu'il y a dans le présent projet.

245 Donc, je vous cède la parole, monsieur *Camero* -- Gamero, pardon.

M. AUGUSTO GAMERO :

250 Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le commissaire. Bonjour, tout le monde.
Alors je me présente : mon nom, c'est Augusto Gamero. Je travaille pour la Division des mines et
traitement au ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada. Alors, je vais prendre
contrôle de l'écran, si vous me le permettez, pour partager ma présentation. Vous me direz si vous
voyez la présentation.

255 **LE PRÉSIDENT :**

La régie, j'imagine que vous pouvez donner le contrôle de l'écran à monsieur Gamero?

M. AUGUSTO GAMERO :

260 Est-ce que vous pouvez voir mon écran?

LE PRÉSIDENT :

265 Oui. Moi, je vois votre écran actuellement. Donc, si vous... Voilà, la présentation est
maintenant en mode présentation, donc plein écran. Vous pouvez y aller, monsieur Gamero.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. AUGUSTO GAMERO :

270

Merci beaucoup. Alors, le but de ma présentation aujourd'hui est de vous expliquer le processus réglementaire qui est nécessaire afin d'inscrire des plans d'eau où vivent des poissons, à l'Annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*, ou REMMD, et donc pour autoriser leur utilisation pour les dépôts de résidus miniers.

275

Alors, au Canada, l'article 36 de la *Loi sur les pêches* interdit le rejet de substances nocives dans les eaux où vivent des poissons, à moins d'une autorisation qui est prévue par règlement. Alors, le règlement, le REMMD, pris en vertu de l'article 36 de la Loi peut autoriser les dépôts de substances nocives, par exemple, des résidus miniers, dans des eaux où vivent des poissons, ceci avec certaines conditions.

280

La première, les plans d'eau doivent être inscrits à l'Annexe 2 du Règlement, donc ça prend une modification réglementaire. Et la deuxième, il y a des conditions qui doivent être respectées. Je vais expliquer ça plus tard, dans ma présentation. Et ensuite, c'est le ministère de... c'est Environnement et Changement climatique Canada qui est le ministère responsable, le ministère fédéral responsable de l'application de l'article 36 et, donc, de l'application du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*.

285

290

Alors, comme j'ai mentionné précédemment, il y a certaines conditions qui doivent être respectées afin d'autoriser l'utilisation de plans d'eau où vivent des poissons comme dépôt de résidus miniers. La première, c'est l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan compensatoire de l'habitat du poisson, pour compenser toute perte d'habitat associée au dépôt de résidus miniers.

295

La deuxième, c'est qu'on exige des promoteurs de présenter une lettre de crédit irrévocable pour couvrir les coûts de la mise en oeuvre du plan compensatoire. C'est-à-dire une garantie financière qui permet au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre toutes les mesures compensatoires, au cas où les promoteurs ou l'opérateur de la mine ne réussit pas à mettre en oeuvre tous les éléments compensatoires.

300

Le plan compensatoire doit être approuvé par le ministre de l'Environnement, sous l'avis expert du ministère de Pêches et Océans. Alors, on dépend de l'expertise des biologistes du ministère de Pêches et Océans pour... avant de pouvoir donner une recommandation au ministre de l'Environnement.

305 Également, le promoteur doit démontrer que l'utilisation des plans d'eau où vivent les
poissons, pour éliminer des déchets miniers, représente la meilleure option d'un point de vue
environnemental, technique, économique et socioéconomique. Un rapport d'évaluation de solutions
de rechange qui examine et compare toutes les options potentielles viables pour l'entreposage de
310 résidus miniers doit être présenté au ministère de l'Environnement, conformément au guide
d'Environnement et Changement climatique Canada sur les évaluations des solutions de rechange.

Alors maintenant, je vais aborder le processus comme tel, qu'est-ce que ça prend avant
d'autoriser l'utilisation des plans d'eau comme dépôt de résidus miniers. Premièrement, le promoteur
est responsable de développer un rapport de solutions de rechange et un plan compensatoire pour
315 l'habitat du poisson, conformément aux politiques et aux règlements d'Environnement Canada et du
ministère des Pêches et Océans. En élaborant ces documents-là, les promoteurs travaillent en
collaboration avec les groupes autochtones et toute partie intéressée.

Ensuite, Environnement et Changement climatique Canada consulte les groupes
320 autochtones et le public sur les solutions de rechange et sur les plans compensatoires. Alors ça,
c'est les deux éléments clés sur lesquels on base nos consultations. Le promoteur et le MPO
participent dans ces consultations. L'autre élément sur lequel on consulte, c'est la possibilité
d'appliquer la politique de rationalisation du processus réglementaire, qui est une politique qui nous
325 permet de réduire les délais d'approbation de la modification réglementaire en exemptant ces projets
de règlement là de la publication de la Partie I de la *Gazette du Canada*. Je vais parler brièvement
de cette politique-là plus tard.

Ensuite, Environnement Canada et le ministère de Pêches et Océans et le promoteur
répondent aux commentaires reçus, les préoccupations reçues lors des consultations. Après, le
330 ministre de l'Environnement présente sa recommandation au gouverneur en conseil, c'est-à-dire le
Conseil du trésor du Canada, et c'est à la discrétion du gouverneur en conseil de décider ou non
d'accepter les modifications réglementaires.

Alors, ce diagramme permet d'expliquer seulement les processus de modifications
335 réglementaires, qui est le même que pour tout projet de règlement fédéral. Il est important de noter
que ce processus que vous voyez là ne peut commencer tant que les consultations ne sont pas
terminées. Alors, dans le cas du lac Bloom, on n'a pas commencé le processus de consultation,
alors on n'est pas encore rendus là. Ça, c'est juste pour vous expliquer un peu comment ça marche.

340 Alors, une fois que les consultations sont finies, le ministère de l'Environnement doit
préparer certains documents qui sont pour la décision du ministre de l'Environnement. Le ministre
de l'Environnement, ensuite, fait une recommandation au gouverneur en conseil, qui lui, décide ou

345 non d'approuver la modification réglementaire. Ensuite, c'est publié dans la *Gazette du Canada*, soit dans la Partie I, si c'est un projet de règlement proposé puis la politique sur la rationalisation n'est pas appliquée, ou dans la Partie II dans les cas où le règlement devient final.

350 Une fois qu'on a l'approbation du gouverneur en conseil pour la modification réglementaire, le ministre de l'Environnement doit approuver les plans compensatoires. Donc, c'est en approuvant les plans compensatoires que le ministre donne l'autorisation finale au promoteur. En termes d'échéancier, on parle d'un processus qui dure entre 6 et 12 mois, si c'est une publication directe dans la Gazette II de la... dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, ou ça peut durer jusqu'à 18 mois ou 20 mois dans le cas où on doit publier dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et dans la Partie II.

355 Alors, quand je parle de la politique sur la rationalisation, c'est une politique, comme j'ai mentionné, qui nous permet de publier directement dans la Partie II de la *Gazette du Canada*. Ce qu'on fait, c'est qu'on met nos efforts de consultation en amont. Ça fait que, tous les efforts de consultation sont vraiment en amont. On essaie d'impliquer toutes les communautés autochtones, d'impliquer toutes les parties intéressées en amont du processus, avant qu'on fasse une recommandation au ministre et avant que le ministre fasse une recommandation au Conseil du trésor.

360 Alors, c'est vraiment une approche visant à abrégé les délais de décision du gouverneur en conseil pour autoriser l'utilisation de ces plans d'eau là. Les conditions, la première condition, c'est qu'une décision positive de l'évaluation environnementale doit être faite soit au niveau provincial ou au niveau fédéral. Les consultations doivent être complétées avec les groupes autochtones et avec le public. Alors, on doit prendre compte de tous les commentaires qui ont été reçus. On doit répondre à tous ces commentaires-là et on doit publier le résultat des consultations dans un document qui est rendu public, dans le fond, au moment de la publication dans la Gazette II du Canada.

375 Ensuite, le ministre de l'Environnement fait une recommandation au gouverneur en conseil, qui lui, prend la décision finale. Pas juste sur la modification réglementaire, mais le gouverneur en conseil doit aussi décider si une publication préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada* est nécessaire.

380 Alors, j'ai mis une diapositive avec des informations, des liens utiles pour votre information. Alors, c'est tout pour ma présentation, si vous avez des questions. Je vous remercie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT :

385 Alors, merci beaucoup, monsieur Gamero. Je tiens à saluer, là, votre très bonne
présentation, c'est très clair et ça correspond exactement à ce que la commission voulait avoir
comme informations. On voulait clarifier le rôle de votre ministère dans le processus et le rôle du
ministère des Pêches et Océans, et donc c'est à la fois très détaillé et très clair, et donc ça a été très
apprécié.

390 J'aurais, pour ma part, une... je tiens à mentionner aux personnes en ligne qu'on va avoir
certainement... la commission aura certainement quelques questions pour monsieur Gamero et on
va les poser immédiatement, là, comme il vient de terminer sa présentation.

395 Vous mentionnez que les consultations ne sont pas terminées ou ne sont pas encore
commencées, là? J'ai manqué un détail.

M. AUGUSTO GAMERO :

400 Oui, tout à fait, Monsieur le président. Les consultations ne sont pas encore commencées.
On est vraiment en amont du processus, comme j'ai mentionné dans la présentation. La première
étape, c'est vraiment de compléter les deux rapports qui sont nécessaires avant qu'on débute les
consultations, donc les rapports de solutions de rechange et un plan compensatoire. Pour ce qui du
plan compensatoire, il faut qu'on ait une recommandation du ministère de Pêches et Océans pour
405 nous dire que le plan est recevable, que le plan est adéquat et pertinent. Alors, avant qu'on puisse
procéder aux consultations, il faut qu'on ait une recommandation du ministère Pêches et Océans.

LE PRÉSIDENT :

410 Et donc, vous êtes en attente, là, de cette recommandation-là du ministère Pêches et
Océans?

M. AUGUSTO GAMERO :

415 Oui.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Exactement. Donc, je vais passer la parole à mon collègue, Jacques Locat.

425 **LE COMMISSAIRE :**

J'aurais une question. Dans la rationalisation, vous indiquez un séquençement, là, dans les besoins ou les choses que vous rencontrez comme, par exemple, vous commencez par... que le projet soit reconnu comme étant acceptable du côté environnement, soit par le provincial ou le fédéral. Est-ce que ça, ça doit être fait avant que vous commenciez vos propres consultations?

430 **M. AUGUSTO GAMERO :**

Nos consultations peuvent commencer avant qu'une décision soit prise par... sur l'évaluation environnementale du projet. Par contre, on ne peut pas faire une recommandation au Conseil du trésor tant que l'évaluation environnementale du projet n'est pas finie.

435 **LE COMMISSAIRE :**

440 Et puis, une question technique, mais pour le citoyen, est-ce qu'il est possible pour lui d'être... d'entrer dans la discussion de la consultation que vous faites et, si oui, par quel mécanisme?

M. AUGUSTO GAMERO :

445 Oui, nous publions tous les documents de consultation, nous les publions sur le site de consultation du gouvernement du Canada. Alors, on partage ça par courriel. On partage ça avec toutes les communautés autochtones et on les rend accessibles pour le public. Alors ce qu'on fait, c'est qu'on va inclure les rapports complets des consultations... les rapports complets du rapport de solutions de rechange, du plan compensatoire ainsi que le résumé de ces rapports-là pour faciliter la compréhension du public, de toute partie intéressée du dossier.

450 On s'entend que c'est des documents qui sont très larges, très complexes, alors on travaille en étroite élaboration avec le promoteur pour rendre toute communication disponible pour le public et les communautés autochtones. Dans les cas de communautés autochtones, normalement, on a des séances de consultation avec eux, avec chacune des communautés. Puis pour le public, on a souvent des consultations publiques dans les communautés les plus environnantes du projet.

455

LE PRÉSIDENT :

460 Je crois que la question de... Monsieur Gamero, la question de mon collègue, c'était aussi si quelqu'un n'a pas été invité, quelqu'un du public n'a pas été invité à participer à vos consultations, est-ce qu'il peut manifester le désir d'être entendu puis, si oui, par quel mécanisme?

M. AUGUSTO GAMERO :

465 Oui, tout à fait. N'importe quelle partie intéressée peut soumettre des commentaires à Environnement et Changement climatique Canada par courriel. On a une adresse courriel spécifique pour soumettre des commentaires.

LE PRÉSIDENT :

470 O.K. Parfait, donc merci beaucoup. J'aurais une autre question pour vous. Je n'ai pas très bien compris la différence, dans votre présentation, là, entre la publication soit dans la Partie II ou soit dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Donc, est-ce que c'est... à quoi réfère cette procédure-là ou qu'est-ce que ça implique?

475

M. AUGUSTO GAMERO :

480 Alors, la Partie I de la *Gazette du Canada*, c'est une opportunité, c'est une période de consultation de 30 jours. Alors, lorsqu'on publie dans la Partie I, ça veut dire que c'est un projet de règlement proposé. Le règlement n'est pas final. On soumet ça pour une période de consultation de 30 jours. La Partie II de la *Gazette du Canada* complète, fait un règlement final.

LE PRÉSIDENT :

485 Je comprends. Merci beaucoup. Il y a mon collègue, je pense, qui veut aussi vous poser une autre question.

LE COMMISSAIRE :

490 Une petite précision, et c'est peut-être la différence entre l'évaluation d'impact au niveau fédéral et provincial. Vous avez indiqué que le public qui est considéré dans le cadre de votre analyse, c'est le public qui est dans la région où se situe le projet. Est-ce que, pour vous... comment est-ce que vous définissez cette région-là? Autrement dit, est-ce que quelqu'un qui est à Montréal pourrait poser des questions ou être consulté, ou si c'est vraiment, admettons, la Côte-Nord? Ou la

495 région de Fermont, si on réduit davantage.

M. AUGUSTO GAMERO :

500 Tout le monde est le bienvenu de soumettre des commentaires. Tout le monde peut soumettre des commentaires, qu'on soit à Vancouver ou qu'on soit à Montréal ou à Fermont. Nos consultations sont ouvertes pour les canadiens, pour tout groupe intéressé. Normalement, lorsqu'on fait des séances de consultation en personne, on fait ces séances de consultation là, dans les communautés qui sont les plus proches du projet.

505 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

510 Merci beaucoup. Ça complète mes questions et celles de mon collègue, je pense. Donc on vous remercie beaucoup, monsieur Gamero. Donc, je comprends que vous allez rester avec nous pour la séance d'aujourd'hui, et s'il y avait des intervenants, là, soit en ligne ou par téléphone, qui voulaient vous poser des questions, donc vous serez disponible jusqu'à la séance... la fin de la
515 séance de cet après-midi?

M. AUGUSTO GAMERO :

Oui. Merci.

520

LE PRÉSIDENT :

Mais, merci encore pour votre présentation.

525

Je vais maintenant passer... on va ouvrir... le registre est ouvert, mais on va maintenant passer, là, aux différents intervenants qui sont inscrits au registre. Je vais commencer avec monsieur Ugo Lapointe qui va être notre premier intervenant cet après-midi. Alors, bonjour, monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

530

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

535 Oui, très bien.

M. UGO LAPOINTE :

540 Donc oui, merci, là, pour l'occasion de poser des questions. Avant de poser mes questions, j'aimerais, si possible, annoncer le dépôt de documents pour la commission, que, j'imagine, je peux transférer... on peut transférer à l'adresse courriel de la commission?

LE PRÉSIDENT :

545 Oui, via... Oui, ou vous adresser, là, à la coordonnatrice, de la commission, là, qui est identifiée dans l'onglet, là, de notre commission. Mais oui, ça va aller. C'est bien ça.

M. UGO LAPOINTE :

550 Donc, le premier document, c'est une plainte ou une pétition, -- c'est un terme technique, là -- déposée au Vérificateur général du Canada, en 2012, par MiningWatch Canada, concernant le *Règlement des effluents des mines de métaux*, là, le sujet dont on vient d'entendre parler, là, particulièrement l'Annexe 2 qui permet la destruction de certains cours d'eau en échange de mesures compensatoires. Donc, on va déposer ce document-là.

555 On souhaiterait déposer également le document... le rapport d'Environnement Canada de 2017, qui fait l'évaluation des effets sur le milieu aquatique du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*, là, sur une dizaine d'années. Et le troisième document concerne le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable fédéral publié en avril 2019, rapport de la commission d'enquête. Dans le fond, c'est une commission à l'environnement et développement durable. La commission à l'environnement et développement durable a fait enquête sur l'efficacité ou non du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*, et elle relève certaines lacunes, là, concernant notamment le programme de compensation.

565 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, donc je vous remercie beaucoup, monsieur Lapointe. Donc, on va aller à votre question.

570

M. UGO LAPOINTE :

575 Oui, donc deux questions. Bon, il y en aurait plusieurs, mais je comprends que c'est limité.
Disons, nous, notre priorité, étant donné que c'est la question des scénarios de remblaiement de la
fosse à ciel ouvert, on aimerait savoir : est-ce que des scénarios de remblaiement ont été présentés
à la commission ou dans le cadre des évaluations environnementales jusqu'à maintenant et, si oui,
où sont ces scénarios? Et si non, serait-il possible de déposer des scénarios, trois à cinq, par
exemple, avec une analyse des variantes de scénarios, là, coût-bénéfice, notamment le
580 remblaiement en même temps que les opérations minières se font, c'est-à-dire un plan minier qui
permet du remblaiement partiel d'une partie de la fosse et de l'exploitation?

Donc, on aimerait ça voir ces analyses-là. Je ne sais pas s'il y en a. Puis c'est pour notre
mémoire qu'on doit développer, bien entendu.

585 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, donc je vais poser la question d'abord à monsieur Lafrenière et, ensuite, je vous
reviendrai, là, avec ce que pourrait faire la commission à ce niveau-là.

590 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui, merci, Monsieur le président. Merci, monsieur Lapointe pour la question.

595 En fait, non, il n'y a pas de scénarios qui ont été développés pour le remblaiement, si je
comprends bien la question, c'est remblaiement de la fosse minière. Et pour le bénéfice de l'auditoire
et du public, nous avons préparé de la documentation que nous pourrions vous présenter pour que
les gens comprennent, parce qu'on comprend bien que, depuis le début, il y a du questionnement à
savoir pourquoi nous disons que nous ne pouvons pas remblayer la fosse. Pourquoi, même
partiellement, nous ne pouvons pas remblayer la fosse.

600 Jusqu'à maintenant, on n'a pas eu la chance de le dire pourquoi, puis on a présenté, donc
on a préparé la documentation que je vous soumetts, donc, cet après-midi et qu'on pourrait regarder.
Il y a une capsule vidéo et une courte présentation, laquelle pourra aussi déboucher sur d'autres
présentations plus détaillées, si la commission le souhaite également.

605 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, je vais laisser la parole au public en priorité, monsieur Lafrenière, mais il n'est pas

610 impossible qu'aujourd'hui, là, on vous revienne avec une demande de nous présenter votre première vidéo, là, qui pourrait nous donner une partie, là, des... en fait, une partie de vos explications. Ça vous va?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

615 Très bien, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

620 Et comme j'ai mentionné à monsieur Lapointe, je vous reviendrais, là, pour vous mentionner ce que la commission pourrait faire en lien avec votre question. Mais d'abord, cet après-midi, lorsque j'ai mentionné tout à l'heure quels étaient les thèmes qui allaient être abordés par la commission, le premier thème, c'est les variantes qui ont été considérées pour le projet. Et la commission va, lorsqu'elle va le pouvoir à chaque fois, cet après-midi et sans doute vers la fin de la séance, poser des questions soit à l'initiateur soit aux intervenants, aux personnes-ressources pour approfondir ce
625 sujet-là. Donc, votre première question est tout à fait dans la thématique, là, ou dans le thème que l'on voulait prioriser aujourd'hui.

Et, ceci dit, je m'adresse à tout le monde qui est en ligne, ça ne vous empêche pas de poser des questions qui ne sont pas incluses dans ce thème-là.

630 Donc, monsieur Lapointe, est-ce que vous aviez une deuxième question?

M. UGO LAPOINTE :

635 Bien, juste par rapport à la première, donc si je comprends bien, on va en parler plus tard. Puis sur la question de déposer possiblement des scénarios, c'est quelque chose qui va être abordé plus tard aussi, c'est ça? Si j'ai bien compris, là, votre réponse.

LE PRÉSIDENT :

640 Bon, O.K., ça aussi, je peux vous répondre. C'est que la commission va d'abord tenter d'aller le plus loin possible avec les questions qu'on adresse à l'initiateur en public. Si ces questions-là n'ont pas répondu à toutes nos interrogations, bien, il ne serait pas impossible que, par écrit, on demande plus tard des questions qui pourraient être de nous présenter un, deux ou trois
645 scénarios de remblaiement de la fosse, par exemple. Mais à ce stade-ci...

M. UGO LAPOINTE :

650 O.K., mais je vous remercie pour... Oui, je vous remercie pour la précision. Parce que, si vous permettez, juste en sous-question, c'est que la *Loi sur les mines* exige, depuis 2013, le dépôt d'au moins un scénario, là. Donc dans ce cadre-là, la sous-question liée à ça, c'est : comme est-ce que le promoteur justifie remplir cette obligation légale à ce moment-ci, là, sans scénario de présenté?

655 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, on peut poser la question tout de suite. Ça, c'est une question encore plus précise que celle que vous avez posée tout à l'heure.

660 Donc, monsieur Lafrenière, comment vous pourriez répondre à cette question-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

665 Je vais y répondre. Évidemment, encore une fois, on n'a pas eu la chance d'expliquer ce qu'il en est exactement avec les scénarios de remplissage de la fosse. Néanmoins, ce que je peux dire à ce stade-ci, c'est que nous nous sommes engagés déjà auprès du ministère, dans le cadre du plan de restauration du site, d'examiner une possibilité de remblayer la fosse, à tout le moins, au minimum, vers la fin de la mine avec les possibilités que ça peut rencontrer et aussi les limitations que ça peut représenter.

670 Alors, on s'est déjà engagés à le faire, mais évidemment, c'est dans le cadre de l'étude de la production que nous avons dans le cadre de ce qu'on appelle chez nous la Phase I, qui était à 8 millions de tonnes, et avec une étude de faisabilité qui était liée à ça.

675 Maintenant, avec la deuxième étude de faisabilité qui a été faite, évidemment, ce n'est pas le même scénario que lors du dépôt du plan de restauration initial. Évidemment, ça n'empêche pas qu'on pourra faire une étude. Mais encore une fois, j'invite la commission à nous permettre de soumettre cette information-là pour donner la chance aux gens de comprendre ce dont nous parlons, ce dont il est question.

680 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, on va considérer ça, là, en commission, à la pause, et on vous reviendra après la pause avec la décision de la commission, là, d'entendre votre présentation aujourd'hui ou

685 plus tard.

Monsieur Lapointe, donc ça complète vos deux questions, ça, ou...?

M. UGO LAPOINTE :

690

En fait, si possible, une dernière question. C'était toujours relié au même sujet, mais ce qu'on a trouvé, c'est au document... la cote PR5.5, qui est l'annexe du volume 3A. Donc je répète, la cote PR5.5, annexe du volume 3A, daté d'août 2019, une note technique qui s'appelle « *In-pit dumping* », en anglais, là, c'est le nom utilisé. Une note technique qui fait trois pages, et qui, donc, 695 relié à cette note technique là, le promoteur laisse entendre que le *in-pit dumping*, donc le remblaiement, n'est pas possible à cause que ça pourrait compromettre l'accès des ressources futures.

695

700

Et, dans cette note technique là, à la fin, là, avec un scénario, de mémoire, 80 dollars US la tonne, ils démontrent que ça compromettrait l'accès à cette ressource-là. En fait, ils tentent de démontrer que... Ma question est la suivante : y a-t-il une étude technique qui démontre cette ressource minérale et, si oui, est-ce qu'on pourrait avoir accès à cette étude technique là, s'il vous plaît?

705

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça va, merci beaucoup. Donc, je retourne la question à monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

710

Bien, merci, Monsieur le président. Effectivement, il y a une étude technique qui existe, qui est une étude basée sur un standard international qu'on appelle NI 43-101, qui a été produite par la compagnie SRK, il y a quelques années déjà, qui fait donc état du... entre autres choses, là, du potentiel minéral et... de la réserve minérale plutôt, qu'il y aurait à la mine du lac Bloom considérant certaines conditions de marché. Et cette étude de faisabilité -- qui est publique, hein, qui est publiée 715 sur ce qu'on appelle SEDAR -- est disponible au public, on pourra la rendre... on pourra la déposer à la commission.

715

720

Cette étude publique là est à la base du projet initialement qui a été entamé par le promoteur, qui était l'ancien propriétaire. Donc, je rappelle à la commission que le dossier qui nous occupe présentement, l'étude d'impact a débuté en 2012 ou 2013, si je ne me trompe pas, et était basée sur cette étude précise là, le NI 43-101 de la compagnie SRK, à partir duquel ce qui a été

déterminé, c'est qu'il y avait une réserve minérale de 1 050 millions de tonnes, soit 1,05 milliard de tonnes de disponibles.

725

Évidemment, pour avoir accès à autant de tonnages, il y a beaucoup plus de stériles à enlever, et dans un contexte de marché du fer qui n'est pas tout à fait favorable à ce genre de plan minier agressif là, bien, nous autres, chez Minerai de fer Québec, on a refait faire une étude qui est beaucoup plus conservatrice et qui va nous permettre de passer à travers des cycles plus difficiles, hein, dans le marché du fer.

730

La preuve en est que l'ancien propriétaire n'a pas continué dans cette voie-là. Mais évidemment, pour avoir un projet qui était viable, ça nous prenait une étude qui nous permet d'avoir une réserve minérale qui est rentable à exploiter et c'est pour ça qu'on a... On pourra vous montrer, d'ailleurs, un petit peu plus de détails sur ça.

735

En ce moment, la réserve minérale qui est envisagée, c'est de 807 millions de tonnes et non pas de 1 050 millions de tonnes. Elle aussi est publique et on l'a... on pourra la déposer aussi à la commission. Elle est aussi publique sur SEDAR, publiée. C'est une... même chose, une étude basée sur le standard international NI 43-101.

740

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lafrenière. Donc, la commission vous demanderait évidemment de déposer ces deux documents-là, parce que même s'ils sont publics, là, on sait que, bon, ça peut être difficile pour tout le monde, là, de localiser ces informations-là parmi, je dirais, des tonnes d'informations. Donc, on vous demanderait de déposer l'étude générale et votre étude à la commission, et ça va permettre aux participants et à la commission de les consulter et d'en faire l'analyse.

745

750

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Avec plaisir, Monsieur le président.

755

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, monsieur Locat, qui... mon collègue Jacques Locat, qui a une question complémentaire.

760

LE COMMISSAIRE :

765 Oui. Concernant votre prévision des réserves, souvent, dans les documents, vous indiquez qu'il est important de préserver la capacité d'exploiter la ressource. Étant, de toute façon, une obligation de la part du ministère des Ressources naturelles, jusqu'à quel point vous pouvez étirer la valeur potentielle de la ressource vis-à-vis les territoires dont vous disposez? Est-ce qu'il n'y a pas une valeur à partir duquel vous pourriez dire : Bon, bien là, finalement, là, à cause de l'espace, l'exploitation, c'est clair que... je veux dire, quand on regarde la géologie ou les gisements qui sont disponibles, vous avez une carte qui montre qu'il y en a tout le tour du lac Bloom, enfin, une partie du lac Bloom. Finalement, jusqu'à quel point, là, on peut penser que vous pouvez conserver les espaces ou les fosses afin de continuer à exploiter les ressources alentour?

775 Parce qu'éventuellement, comme vous dites, si vous passez à 1 000 tonnes, 1 000 millions de tonnes de réserve, il va falloir, encore une fois, modifier possiblement les plans d'aménagement, là. Alors, est-ce que vous avez déjà une stratégie à long terme sur le développement potentiel? Là, vous parlez de la réserve potentielle, mais en termes de stratégie de développement, est-ce que vous avez des éléments là-dessus, aussi, qui viennent avec peut-être le 43-101, je ne sais pas?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

780 Bien, il y a beaucoup de choses dans votre question, Monsieur le commissaire. Je vais tenter d'y aller par étapes, si vous permettez. D'abord, ce n'est pas une réserve potentielle, c'est une réserve minérale prouvée, O.K. Donc juste pour confirmer cet aspect-là. Ce qu'il faut comprendre, évidemment, sachant qu'il y a une réserve potentielle, éventuellement si, par exemple, le prix, le marché du fer dans quelques... dans 5 ans, 10 ans, 15 ans, montrait des signes d'augmentation. Si on se rappelle, l'ancien propriétaire a acheté le site alors que le prix du fer était à 180 dollars la tonne. Il est un peu plus que 100 dollars, aujourd'hui.

790 Alors, évidemment, il ne faut pas condamner des ressources potentielles qui pourraient être rentables à exploiter éventuellement quand le prix du marché du fer est favorable. Ou s'il y a d'autres avancées technologiques qui permettent de réduire les coûts de production et de permettre d'exploiter cette ressource-là.

795 Mais si vous permettez, Monsieur le commissaire, ce que je peux vous mentionner, là, d'emblée, par rapport au gisement du lac Bloom, c'est qu'évidemment, sachant qu'il y a ce potentiel-là, ce qui est proposé en ce moment dans le cadre du projet, c'est de s'assurer que l'emplacement, l'emplacement des futures haldes à stériles, notamment qui sont dans le secteur de la mine, n'empiète pas sur ces futures réserves potentielles là, lesquelles sont beaucoup plus, si on

800 peut dire, chère à exploiter, O.K. Alors, si jamais il y a un potentiel de pouvoir exploiter ça, bien, on y aura accès sans les avoir condamnées.

805 Maintenant, peut-être que je terminerai ma réponse avec ceci : ce qu'il faut comprendre, c'est que dans le secteur de la fosse du Labrador, c'est une fosse du Labrador qui a été, dans le fond, si on regarde l'histoire géologique, si je prends une lithologie de fer, là, qui a subi différents plissements, hein -- je ne sais pas si vous voyez à l'écran?

LE COMMISSAIRE :

810 Oui.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

815 Vous voyez bien. Alors, dans le secteur de la fosse du Labrador, tout comme dans plein d'autres secteurs, donc ce sont des bandes, hein, de fer minéralisées qui peuvent se retrouver. Sauf que dans le secteur, précisément dans le coin de Fermont, ce n'est pas des bandes comme ça qu'on retrouve. Ces bandes-là, il y a eu 400 kilomètres de matériaux qui ont recouvert ces bandes-là. Alors ce qui se trouve dans le fond, ce n'est pas des bandes, c'est ce genre de matériel là. Un peu de mélange à travers le fond, O.K., qui va rester une fois qu'on aura terminé avec le plan minier qui est présentement prévu, et évidemment, il y en a sur quelques-unes des parois.

820 Alors, ce n'est pas aussi simple que dire : est-ce qu'on peut avoir accès à une bande qui est facile, qui est uniforme, facile d'accès. Ça ressemble à ce genre de chose là, c'est pour imaginer, là, ce dont à quoi on a affaire. Alors, maintenant, c'est pour ça que nous autres, évidemment, ce n'est pas de dire : Je prends ce secteur-là ou je ne prends pas ce secteur-là. Puis c'est très disparate en termes de propriétés physiques, en termes de propriétés chimiques aussi, et c'est pour ça que c'est important de pouvoir avoir accès à différents fronts de taille.

830 Parce que les secteurs qui sont plus pauvres, alors si on voulait exploiter et, en quelque sorte, utiliser ce qui est facilement exploitable, bien, on n'utiliserait pas celui qui contient moins de fer, un pourcentage moins élevé. Mais, en mixant ce qui a du fer moins élevé avec du plus élevé, on est capable d'exploiter les ressources qui est plus faible en fer.

835 Alors, c'est un des aspects que je vous présente là, qu'on pourra vous présenter un plus tard cet après-midi, pour lequel nous avons besoin de maintenir l'accès à la fosse, autant dans le fond que sur les parois.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

840

LE PRÉSIDENT :

Avant de passer au prochain intervenant, j'aimerais creuser un aspect, là, il y a un aspect de la question de mon collègue auquel vous n'avez peut-être pas répondu.

845

En fait, pour justifier le fait que vous voulez garder la fosse potentiellement utilisable, est-ce que vous avez fait une projection à long terme, détaillée, de la façon dont vous voudriez procéder à cette exploitation-là? Parce que ça aussi, ça va impliquer des résidus miniers et des stériles. Donc, est-ce que vous avez, dans vos planifications stratégiques, évalué de façon plus détaillée que de nous mentionner que ça serait potentiellement utilisable? Est-ce que vous avez un plan détaillé d'exploitation à long terme?

850

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Non, évidemment, nous n'avons pas de plan détaillé à savoir pour chacune des -- comment dire -- chacune des conjonctures économiques qui pourraient avoir... survenir. Puis là, quand je dis ça, là, ça dépend évidemment du prix du fer, des coûts de transport, des coûts du pétrole, la productivité, les coûts d'opération, les taux de financement. Et j'ajoute à ça tout ce qui est associé à l'impureté potentielle, s'il y a des primes associées à des impuretés, des contaminants qu'on appelle, pas au sens environnemental, mais au sens géologique, que les aciéristes n'aiment pas obtenir. Il peut y avoir des pénalités ou des primes.

855

860

Alors, tout ça fait en sorte que, dépendamment comment ça se présente au niveau international, au niveau des marchés, au niveau de la conjoncture économique, il y a une multitude de scénarios qui pourraient être faits. Alors pour bien couvrir cet aspect-là de variétés de scénarios potentiels, évidemment, on a regardé est-ce que les variantes qui ont été retenues contiennent un potentiel pour pouvoir accueillir éventuellement d'autres stériles ou résidus en étant le moins dommageable possible pour l'environnement.

865

Alors, il y a cet aspect-là aussi, qui a été inclus dans l'analyse de variantes pour voir, dans un contexte où il y aurait une augmentation, encore une fois, est-ce qu'il y a moyen de s'assurer qu'on défait le moins possible ou qu'on a le moins possible d'impact, évidemment. Donc ça, ça a été inclus, cet aspect-là.

870

875 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, on y reviendra peut-être éventuellement. Donc, je vous remercie beaucoup, monsieur Lapointe et je vous invite, là, à aller vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions.

880

Maintenant, on va passer à la prochaine intervenante, madame Martine Cotte. Donc, mon écran s'était... avait disparu momentanément, et donc, Martine... madame Cotte, vous êtes en ligne en ce moment, donc...

885 **Mme MARTINE COTTE :**

Oui. Oui oui. Je suis en ligne. Bonjour, Monsieur le président. Avant de commencer, j'aimerais savoir si aujourd'hui, il y a bien un représentant ou une représentante du ministère de Pêches et Océans?

890

LE PRÉSIDENT :

La représentante de Pêches et Océans Canada va être à la séance de ce soir. Donc pour des questions de disponibilité, là, on avait le représentant du ministère fédéral de l'Environnement et Changement climatique cet après-midi. On aura le représentant du ministère des Pêches et Océans à la séance de ce soir et elle pourra se rendre disponible à d'autres séances, si jamais c'était requis.

895

Donc, madame Cotte, vous êtes toujours en ligne? Je pense qu'on vous a perdue. Donc, on va passer à madame May Dagher et on reviendra à madame Cotte plus tard, parce que là, j'ai l'impression qu'on a perdu madame Cotte. Donc, est-ce que les gens à la régie, vous pourriez me mettre en ligne avec madame May Dagher?

900

LE COMMISSAIRE :

Elle ne serait pas prête, madame Dagher.

905

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, est-ce qu'on est en jaune? Ce que je propose, il est 13 h 55, on va prendre notre pause de 15 minutes tout de suite et on vous revient tout de suite après la pause. Donc, à plus tard.

910

915

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 13 h 53
REPRISE DE LA SÉANCE À 14 h 08

920

LE PRÉSIDENT :

Rebonjour, tout le monde. Donc, on a réglé nos petits pépins informatiques. La commission a discuté pendant la pause et on a décidé de permettre à monsieur Lafrenière, donc l'initiateur, de présenter une vidéo de six minutes qui devrait nous éclairer, là, sur les questions des variantes qui ont été proposées ou analysées par l'initiateur. Donc, monsieur Lafrenière, je vous laisse introduire et présenter votre vidéo.

925

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Merci, Monsieur le...

930

LE PRÉSIDENT :

Et, on reviendra après avec madame Martine Cotte. Donc, c'est important de le mentionner. Voilà.

935

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Très bien. Merci. Peut-être une simple précision sur la vidéo. Nous croyons, chez Minerai de fer Québec, qu'il était extrêmement important de faire connaître au public les tenants et aboutissants de la question du remplissage de la fosse minière parce qu'évidemment, ça fait partie de l'analyse de variantes que nous avons donc dû entreprendre. Et au-delà de l'analyse des variantes en tant que telle, on voulait vraiment s'assurer de bien éclaircir la question de l'entreposage dans la fosse.

940

945

Alors si vous permettez, Monsieur le commissaire, je vais m'en remettre à mes collègues de chez WSP, qui ont... qui sont meilleurs que moi du côté technique. Donc, je leur laisse présenter la vidéo.

950

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

955

(PRÉSENTATION D'UNE VIDÉO)

LE PRÉSIDENT :

960

Merci beaucoup, monsieur Lafrenière. Donc là, je comprends que vous allez déposer cette présentation-là ainsi qu'une autre présentation, là, que la commission a jugé qui était peut-être un peu longue pour qu'on la présente aujourd'hui?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

965

Moi, je suis disposé à la présenter, mais ça sera déposé, effectivement, pour donner un complément d'information là-dessus, oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

970

Donc, je vous remercie beaucoup. Donc, on va attendre le dépôt de ces deux présentations-là.

Maintenant, on va passer, on va revenir avec madame Martine Cotte qui est en ligne maintenant. Madame Cotte.

975

Mme MARTINE COTTE :

980

Oui, bonjour. Bonjour, Monsieur le président. Donc, vous m'avez dit que les gens de Océans Canada n'étaient pas présents cet après-midi, donc je vais choisir deux autres questions. Ça fait que mes deux questions, entre autres, proviennent d'un document qui s'appelle *Augmentation de la capacité de stockage des résidus et stériles à la mine de fer du Lac Bloom — Évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des résidus miniers*, qui a été produit en avril 2020.

985

Donc dans le compte « Environnement » -- parce qu'il y a quatre comptes, là, « Environnement », « Socioéconomique », et caetera -- dans le compte « Environnement », on mentionne dans le compte auxiliaire « Qualité de l'air », pour indicateur. Un des indicateurs, c'est : « Kilométrage moyen parcouru pour les haldes à stériles. » On nous dit que « les conséquences des GES sont tempérés dû au fait de l'éloignement par rapport aux grands centres et la faible proportion

d'industrie qui est situé localement ».

990

Donc ma question est la suivante : pourquoi dites-vous que l'éloignement par rapport aux grands centres et la faible proportion d'industrie locale tempèrent l'importance de ces critères alors que, peu importe l'endroit où vous émettez des GES, ces émissions auront un impact sur les gaz à effet de serre et les changements climatiques?

995

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Lafrenière.

1000

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui, absolument. Avant de passer la parole à mes collègues de chez WSP, simplement mentionner que la question des GES est très sensible chez Minerai de fer Québec et que, quand il est question d'utiliser une analyse de solutions de rechange, tous les éléments qui sont considérés sont importants. Néanmoins, compte tenu de l'exercice qui est fait, il est important de pouvoir déterminer ceux qui ont le plus d'importance relative par rapport à d'autres.

1005

Alors, ça ne veut pas dire que ce n'est pas important. Tous ces éléments-là sont importants, ceux qui sont inclus, mais pour les fins de comparaison entre des variantes, il est important de pouvoir déterminer ceux qui, une par rapport à l'autre, sont plus importantes que d'autres. Mais je laisse là-dessus, donc, mon collègue, monsieur Poulin, répondre.

1010

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, effectivement. Merci, monsieur Lafrenière. Donc, effectivement, dans la même veine, effectivement, l'objectif est de nous amener vers une base comparative et de faire ressortir des éléments qui sont distinctifs entre les variantes, contrairement à l'étape subséquente qui est l'évaluation des impacts sur l'environnement, où là, on va analyser vraiment les impacts dans leur globalité pour les variantes qui sont choisies.

1015

Donc, dans ce cas-ci, la prépondérance de la justification a été mise envers la distance de routage et les émissions de poussières potentielles au niveau des haldes à stériles plutôt qu'aux GES. Et le processus avec Environnement et Changement climatique Canada nous demande d'avoir des justifications pour chacun de ces items-là et elles sont validées de leur côté, suite à différents échanges qu'ils ont dans l'élaboration du rapport d'analyse des solutions de rechange.

1020

1025

LE PRÉSIDENT :

1030 Monsieur Poulin, je pense que la question de madame Cotte, c'était surtout de savoir
pourquoi vous écrivez dans l'étude d'impact que l'éloignement des grands centres vient tempérer
les émissions de gaz à effet de serre qui vont être émis... les émissions qui vont être émises par le
projet. Donc, c'était ça sa question. Ce n'était pas vraiment de comprendre pourquoi c'est plus
important ou moins important qu'un autre facteur. Parce que dans le fond, ça appelle, selon mon
1035 interprétation, là, à votre façon d'attribuer une cote ou pas, une cote X ou Y à un facteur en particulier.
Donc, le point ici, c'est de savoir pourquoi vous considérez que ça serait moins, dirais-je, important
parce que c'est loin des grands centres. C'est ça qu'était la question.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1040 Oui, merci de la....

LE PRÉSIDENT :

1045 Donc pourquoi vous utilisez cet argument-là?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1050 Oui, merci de la précision, Monsieur le président. Effectivement, peut-être que la formulation
était maladroite à ce niveau-là. Je tiens à rappeler qu'elle a quand même une pondération de 4 sur
une échelle de 6, donc quand même une pondération relativement forte. Peut-être que,
effectivement, on aurait pu utiliser un autre justificatif pour la différencier par rapport à la poussière.

LE PRÉSIDENT :

1055 Ça va. Donc, madame Cotte, est-ce que vous auriez une deuxième question ou une
question complémentaire, là, qui serait votre question?

Mme MARTINE COTTE :

1060 Oui. Bien, ma deuxième question est toujours dans le compte « Environnement ». C'est par
rapport à un autre indicateur. Donc encore dans le même document, on mentionne que l'indicateur
« Longueur des cours d'eau empiétés/asséchés » est moins important que l'indicateur « Superficie
des plans d'eau empiétés ». Et on y dit, entre autres : Étant donné que la pêche sportive se pratique
surtout en lac et que la productivité halieutique y est accrue. Un poids de 2 a été attribué à cet

1065 indicateur. Pourquoi la pêche sportive faisant partie du compte « Socioéconomique » peut-il affecter la pondération de cet indicateur qui fait partie du compte « Environnement »?

LE PRÉSIDENT :

1070 Donc la question, elle est claire, madame Cotte. Merci. Donc, je vais la diriger au responsable de l'initiateur, donc monsieur Lafrenière et, ensuite, vous pourrez décider de la rediriger ou non.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1075 Bien, merci, Monsieur le président, et merci, madame Cotte. Je redirige donc la question à monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1080 Oui, effectivement, le... on a indiqué, au niveau de la pêche sportive, qu'il y avait un impact. Même si c'est un... dans le compte « Environnement », il y a quand même un aspect de perception qu'on considère lorsqu'on fait nos pondérations. C'est le cas également quand on parle des espèces en péril où on va considérer les aspects réglementaires et aussi l'importance que le public donne à certaines espèces, exemple, le caribou forestier.

1085
1090 Donc, dans le cas des plans d'eau, la pondération plus forte a été donnée sur les lacs et représente aussi une plus grosse proportion des superficies, donc de la production globale qui peut se faire en termes de poissons comparativement aux cours d'eau. Mais ce n'est toujours pas dans l'objectif de diminuer l'importance des cours d'eaux, mais de les pondérer un par rapport à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

1095 C'est bien. Donc, madame Cotte, je vous remercie pour vos deux questions et je vous invite...

Mme MARTINE COTTE :

1100 Bien, juste peut-être un petit détail. C'était juste pour dire, c'est parce que là, on fait la différence entre les lacs puis on fait aussi la différence entre la superficie, les plans d'eau empiétés, donc... les cours d'eau empiétés. Mais entre les différentes haldes, entre autres, la halde 1 n'a pas beaucoup de lacs, mais a beaucoup de plans de... voyons, de cours d'eau empiétés, et c'est l'inverse

pour la halde 2.

1105 Donc c'est jusque, oui, on donne plus de poids aux lacs, mais je veux dire, dans les différents scénarios, il y a aussi des scénarios qui ont beaucoup de ruisseaux, de marais qui, eux, sont moins comptabilisés que les lacs. C'était ma précision.

LE PRÉSIDENT :

1110 Donc voilà, c'était votre dernière question pour cette intervention-là, mais je vais quand même rediriger votre question à monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1115 Oui, donc encore une fois, je vais la rediriger à monsieur Poulin.

LE PRÉSIDENT :

1120 Monsieur Poulin? On ne vous entend pas, monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1125 Oui, excusez-moi. Il y avait le bouton mécanique aussi qui était fermé.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

1130 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

1135 Donc, on pourrait vous revenir, faire quelques petites vérifications si vous le souhaitez, au niveau des quantités de cours d'eau qu'on a dans les différentes options. Mais on se rappelle que dans le processus de l'évaluation des solutions de rechange et d'inscription à l'Annexe 2, le poids doit toujours être mis de façon plus importante dans les habitats du poisson, et donc, ultimement, à la superficie globale, ça revient à cette pondération-là. Et ça reste que, de toute façon, les cours d'eau, bien, se retrouvent également dans le compte qui est la faune aquatique qui, lui, est pondéré au plus haut niveau. Donc, voici ce que j'aurais comme précision.

1140

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Donc, merci beaucoup, madame Cotte.

1145 On va passer maintenant à la prochaine intervention qui va être faite par madame May Dagher, qui devrait être avec...

Mme MAY DAGHER :

1150 Oui, allô?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour, madame *Gher*? Madame Dagher, pardon. Allez-y.

1155

Mme MAY DAGHER :

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le commissaire. Est-ce que vous m'entendez?

1160

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1165 **Mme MAY DAGHER :**

Parfait. Alors, voilà ma question : compte tenu d'un des objectifs de la *Loi sur le développement durable*, maintenir l'intégrité de l'environnement, comment, en regard d'entreposage de déchets miniers contaminés à perpétuité, comment les ministères concernés pourraient autoriser la destruction des lacs, la destruction des ruisseaux, la destruction des milieux humides et la destructions des zones boisées, tous des points qui contreviennent à l'heure actuelle à plusieurs des principes de la *Loi sur le développement durable*, et ce, même dans l'esprit d'éviter de minimiser et de compenser?

1170

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Dagher. Votre question est très claire, donc je vais la diriger à madame Gagnon, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1180

Oui, merci, madame Dagher pour votre question. Je vais la rediriger à ma collègue, Marie-Lou Coulombe, qui va vous donner une réponse à ce propos.

LE PRÉSIDENT :

1185

Donc, madame Coulombe, allez-y.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1190

Oui, bonjour. Donc, le processus dans lequel on est en ce moment, la procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts est, en somme, un outil du développement durable. C'est-à-dire qu'on regarde les impacts du projet avec le promoteur puis on essaie de minimiser ces impacts-là. Et ensuite, on informe notre ministre des impacts du projet afin que notre gouvernement puisse prendre une décision éclairée, c'est-à-dire en connaissance des impacts et aussi des solutions qui sont envisagées pour le projet en tant que tel.

1195

Donc, à travers cette procédure-là, on regarde chacun des 16 principes, là, du développement durable puis on se fie aux 3 piliers, donc le maintien de l'intégrité de l'environnement, on s'assure de l'équité sociale et on vise l'efficacité économique à travers cette procédure. Je ne sais pas si ça répond à la question.

1200

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, la question de madame Dagher -- mais là, ce n'est peut-être pas la *Loi sur le développement durable*, mais, en fait, ça avait trait à ça -- sa question semblait vous suggérer que ça contredisait la Loi ou les principes du développement durable. Donc, comment vous pouvez... sa question, c'était : comment vous pouvez autoriser un projet qui contrevient à plusieurs de ces principes?

1205

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Oui, en fait, la *Loi sur le développement durable*, elle vise, dans le fond, l'intégration des principes de développement durable à l'administration publique. Donc en tant que représentant de l'administration publique, on doit intégrer ces principes-là à nos façons de faire et s'assurer, là, que le... on développe des projets qui sont... où on minimise les impacts sur l'environnement puis qu'on respecte aussi nos lois et règlements en termes de protection de l'environnement. Et, ensuite...

1215

Donc, c'est ça, là, je pense que ça résume un peu l'approche qu'on... de comment on intègre, là, la *Loi sur le développement durable* à nos façons de faire.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien, la Loi exige que vous teniez compte des 16 principes du développement durable, mais les 16 principes ne sont pas des lois en tant que telles ou ne sont pas des obligations en tant que telles. Est-ce que je comprends bien votre réponse?

1225

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Oui, c'est ça.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Donc, madame Dagher, est-ce que vous avez un complément de question ou une deuxième question à votre première question?

1235 **Mme MAY DAGHER :**

Bien, écoutez, peut-être juste pour préciser. Là, nous sommes devant des vœux pieux, soit, mais il y a déjà, dans le passé... il y a déjà eu des, comment dirais-je, des projets qui se sont mal terminés. Comment peut-on apprendre de ces actes manqués pour ne pas justement venir...

1240

LE PRÉSIDENT :

Madame Dagher, je vous arrêteraï parce que, dans le fond, comme j'ai mentionné hier, la première partie de l'audience, là, n'est pas... on ne peut pas accepter des opinions ou des... sur le projet ou sur des éléments comme vous êtes en train de nous présenter. C'est le genre d'argument que vous pourrez nous présenter lors de la deuxième partie de l'audience lorsque vous déciderez, le cas échéant, de présenter un mémoire soit par écrit ou verbal, donc... Mais on ne peut pas accepter, là, que dans la première partie de l'audience, qu'il y ait des interventions qui ne sont pas des questions comme telles. Il y a mon collègue qui veut intervenir.

1245

LE COMMISSAIRE :

Peut-être qu'en complément de réponse, j'aimerais demander peut-être au ministère de l'Environnement qu'ils nous expliquent un peu en quoi la Directive 019 vient nous assurer que la

1250

1255 gestion des résidus ou des projets miniers permettrait de rencontrer les objectifs de développement durable.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1260 Bon, comme ma collègue l'a précisé, le développement durable, ça repose sur trois piliers. Donc, on parle évidemment de l'environnement, du côté social et du côté économique. La Directive 019, là, ça vient surtout encadrer les activités minières pour essayer de limiter leurs impacts au niveau environnemental. Donc, c'est une vaste directive qui englobe beaucoup de sujets, mais bon, je vais les résumer juste très... les principaux.

1265 Donc, ça va encadrer l'exigence de rejet au point de déversement de l'effluent final, les fréquences d'échantillonnage, les gestions des eaux, protection des eaux souterraines, les niveaux de bruit qui peuvent être émis, les vibrations à respecter aussi lors des sautages, la gestion des résidus miniers et les suivis à réaliser. Au niveau environnementaux, on parle de suivi de l'effluent final, des eaux souterraines, vibrations, les suivis post-exploitation et post-restauration, et on encadre aussi, là, les rapports de suivi environnementaux à transmettre aux autorités.

1270 Donc, c'est un peu le cadre d'analyse dans lequel se situe la Directive 019. Donc, c'est à ce niveau-là qu'on vient finalement limiter, dans la mesure du possible, les impacts environnementaux. Comme je vous dis, c'est un cadre d'analyse. Maintenant, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, on peut aller plus loin que la Directive 019 ou pas. Donc là, on est vraiment... on a plus de latitude dans le cadre de la procédure. La Directive, là, c'est un peu la base, finalement, de quand on regarde un projet minier, les critères à respecter.

1280 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci beaucoup.

Madame Dagher, je vais quand même vous donner la possibilité de poser une deuxième question, si vous en avez une, à formuler sous forme de question.

1290

Mme MAY DAGHER :

1295 Je reviendrai un peu plus tard, Monsieur le président. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1300 Parfait. Merci beaucoup.

Donc, on va passer maintenant à monsieur Michel Michaud, qui est le prochain intervenant. Il devrait être en ligne avec nous dans les prochaines secondes.

M. MICHEL MICHAUD :

1305 Oui, Monsieur le président, je suis en ligne.

LE PRÉSIDENT :

1310 Parfait. Merci, monsieur Michaud. Donc, allez-y avec votre question.

M. MICHEL MICHAUD :

1315 Alors, c'est une question qui a rapport au document. C'est pour... la faune aquatique se retrouve à la pondération auxiliaire de 6, et pour la biodiversité, ce qu'on appelle la faune terrestre, entre autres, au niveau de la halde à stériles, une pondération de 2. Pourquoi une si grande différence entre la faune aquatique et la faune terrestre?

LE PRÉSIDENT :

1320 Merci. Donc, c'est très clair comme question.

Monsieur Lafrenière?

1325 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Merci. Encore une fois, donc, il s'agit d'une question relativement à la l'analyse des solutions de rechange, que je redirige vers mon collègue, monsieur Poulin.

1330

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Poulin?

1335 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, bonjour. Donc, effectivement, pour les haldes à stériles, la pondération de la biodiversité est inférieure à celle qu'on a mis effectivement pour la faune aquatique, mais également pour le même indicateur dans le cadre de l'analyse des parcs à résidus.

1340

La réponse est la suivante : c'est au niveau de la biodiversité, un des principaux indicateurs qui a été considéré, c'est l'ajout de perturbations supplémentaires pour le caribou forestier. Et les haldes à stériles, en étant situés de manière un peu plus concentrée par rapport aux opérations actuelles et environnantes, entre autres ArcelorMittal, il n'y avait... les empreintes étaient situées essentiellement à l'intérieur de la zone de perturbation déjà en place, alors que les parcs à résidus, en étant situés un peu plus loin, engendraient des perturbations supplémentaires.

1345

Donc, c'est pour ça qu'il y a une pondération supplémentaire qui a été mise dans ces cas-là. Donc, ça a été ajusté en fonction de la réalité des variantes qu'on avait à analyser dans ce cas-ci.

1350

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Michaud, donc est-ce que vous auriez une deuxième question?

1355 **M. MICHEL MICHAUD :**

Juste un petit éclaircissement en rapport avec celle que je viens de poser. C'est quand même surprenant, là, qu'il y ait une si grande différence au niveau de la pondération parce que, je veux dire, ça fait deux fois que je... qu'on joue avec cette question-là et on ne parle que du caribou.

1360

Moi, pour avoir été, là, aux environnants, il y a déjà eu ravage d'original, il y a des castors, il y a... Je veux dire, il y a toute une population terrestre aussi, là. C'est juste ce point-là que je trouvais que la pondération était très forte au niveau aquatique et moins terrestre, mais on sait qu'il y a toute une population qui vient sur le territoire, et non pas juste le caribou forestier.

1365

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends, c'est parfait. Donc c'est... je comprends de votre question, là, c'est que

1370 pourquoi avoir donné une pondération si faible dans ce cas-là, malgré le fait qu'il n'y a pas seulement le caribou forestier? Donc, ça fait partie de la question.

1375 Et j'ajouterais que, dans l'analyse multifactorielle, il y a aussi la dimension sociale, donc la perception, donc vous l'avez mentionnée vous-même tout à l'heure. Et ça semble être quelque chose, selon monsieur Michaud, d'important. Alors pourquoi la pondération serait aussi faible à ce moment-là dans -- et là, je traduis sa question -- pourquoi la pondération est si faible dans ce cas-là?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1380 Oui. Bien, ce que je peux mentionner, c'est à l'étape où l'analyse des solutions de rechange s'est faite, donc on compare les variantes entre elles avec des niveaux d'information qu'on avait, donc il n'y avait pas nécessairement des relevés précis comme il y en a dans le cas de l'étude d'impact. Mais l'idée est de trouver des comparatifs, et je pense qu'on peut retrouver, via l'analyse, entre autres, des milieux humides. On sait que les milieux humides, un peu partout, mais particulièrement dans la région, de par leur présence et leur rôle et l'ensemble des fonctions qu'ils maintiennent, sont des habitats très fréquentés par la faune.

1390 Quand on parle du castor, bien, on a beaucoup de marécages et étangs qui longent les cours d'eau. C'est également des habitats que l'orignal peut affectionner à certaines périodes de l'année. Et au niveau des milieux humides, bien, on se retrouve à avoir aussi une pondération qui a quand même été donnée de manière un peu plus importante. Donc l'idée est toujours de trouver des indicateurs et des... de manière quantitative qui vont nous permettre de discriminer les variantes les unes envers les autres, et sans nécessairement avoir une redondance et une répétition de différentes superficies.

1395 Donc, si je peux m'exprimer ainsi, comme nous ne sommes pas en mesure d'avoir un indicateur, exemple, sur le castor, pour lequel on peut avoir une quantification solide, bien, on a toute une autre foule d'indicateurs, que ça soit des types de milieu forestier particulier, par exemple, les bétulaies ou certaines prairies alpines qui peuvent présenter une biodiversité différente, bien, si on regarde dans notre analyse, ils sont pondérés de manière plus importante aussi.

1400 Ça fait que, je pense qu'il faut le voir aussi dans un tout puis c'est dans cet esprit-là que l'analyse a été réalisée.

LE PRÉSIDENT :

1405 Ça va. Donc, merci beaucoup, monsieur Poulin. J'ai mon collègue, monsieur Locat, qui veut

poser un complément de question.

LE COMMISSAIRE :

1410

Oui. Vous parlez donc de votre analyse selon est-ce qu'on considère les stériles ou les résidus, c'est comme deux secteurs différents. On se demandait : est-ce que vous pourriez justifier pourquoi avoir séparé les stériles des résidus dans l'analyse des variantes? Pourquoi ne pas les avoir considérés comme étant un tout, vu que vous devez gérer l'ensemble de l'entreposage total sur le site?

1415

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, bien, je pense que, essentiellement, c'est dans le cadre des différentes rencontres préparatoires que nous avons eues avec Environnement et Changement climatique Canada. Tout cet aspect-là a été discuté de comment le rapport devait être présenté et l'analyse faite pour qu'ils puissent regarder le tout. Puis une des prérogatives, c'était de s'assurer qu'on n'empêchait pas d'avoir un... disons, la meilleure halde à stériles pour être sur le deuxième meilleur parc et tout ça. Donc que ces deux analyses-là soient indépendantes et qu'elles cheminent en parallèle.

1425

LE PRÉSIDENT :

Et je vais renchérir là-dessus parce que c'est quand même un point qu'on a examiné, la commission, et est-ce qu'une... Ça, je ne comprends pas trop si c'est Environnement et Changement climatique Canada qui vous a demandé ça expressément ou c'est une proposition que vous leur avez faite, mais je vais vous poser une question. Est-ce que le résultat aurait pu être différent si les variantes auraient été considérées de façon globale? Donc on peut... les stériles et les résidus miniers auraient été considérés de façon globale. Parce que finalement, c'est un tout ça pour... dans le cadre du projet.

1430

1435

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui. Non, je ne crois pas qu'elle aurait été différente parce qu'il aurait pu arriver un cas en les analysant séparément où -- ce n'est pas arrivé dans ce cadre-ci -- mais où on aurait pu avoir un choix où une meilleure halde à stériles aurait été à la même place que... la meilleure variante de parc, et là, il aurait dû y avoir une seconde analyse pour déterminer lequel on conserve. Alors en les rendant indépendantes, bien, chacun des éléments étudiés sur le territoire pouvait varier et, à la limite, se chevaucher sans qu'il y ait un jugement, a priori jusqu'à tant qu'on arrive à la fin de notre processus d'analyse.

1440

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Je vous remercie beaucoup.

1450 **LE COMMISSAIRE :**

Peut-être demander l'avis d'Environnement Canada sur cet aspect-là du questionnement.

LE PRÉSIDENT :

1455 Donc, monsieur Gamero. Vous êtes toujours en ligne?

M. AUGUSTO GAMERO :

1460 Oui, bonjour. Pour répondre à votre question, j'aimerais juste clarifier que l'objectif de notre examen du rapport des solutions de rechange est de savoir si les guides et toutes les étapes d'évaluation ont été suivis. Alors notre objectif, c'est également de veiller à ce que le rapport soit rigoureux, objectif et transparent pour permettre aux lecteurs, aux parties prenantes, à tout le monde, de comprendre comment est-ce que le promoteur a choisi l'option privilégiée. Alors, notre guide n'a pas une force légale, mais c'est un outil qui explique le processus de prise de décision.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

1470 **LE COMMISSAIRE :**

1475 Quant à vous avoir comme ça, est-ce que vous avez... est-ce que vous seriez capable de nous indiquer, par exemple, au Canada, il y a combien de sites miniers qui utilisent des lacs pour stocker les résidus pour lesquels vous avez eu à faire des analyses? Est-ce qu'il existe un genre de banque de données là-dessus, sur, finalement, les endroits où vous avez prévu d'intervenir pour l'utilisation de lacs ou d'espaces humides importants pour la gestion de résidus miniers de stériles?

1480 **M. AUGUSTO GAMERO :**

Depuis 2002, tous les plans d'eau qui ont été approuvés pour être utilisés comme des points de résidus miniers sont indiqués à l'Annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*

1485 *et des mines de diamants.* Je n'ai pas les informations en main avec moi. Je peux... je pourrais faire un suivi par écrit avec vous, dans les jours à venir, si vous voulez.

LE COMMISSAIRE :

Très bien.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

1495 Oui, parfait. Donc, ce serait bien de nous déposer ces informations-là. Mais, en fait, est-ce que ça revient à déposer l'Annexe 2, ça, ou c'est simplement... ou c'est une analyse plus poussée sur les lacs qui ont vraiment été utilisés? Parce que l'Annexe 2 autorise, par exemple, un plan d'eau spécifique... -- parce que je l'ai consultée, l'Annexe 2 -- autorise un plan d'eau dans une région très spécifique, là, à ce qu'il soit utilisé comme lieu d'enfouissement de résidus. Mais, est-ce que l'Annexe 2 donne seulement le potentiel ou donne ce qui est réalisé?

M. AUGUSTO GAMERO :

1500 L'Annexe 2 contient tous les plans d'eau. Alors les cours d'eau, lacs, tous les plans d'eau, dans le fond, depuis 2002 qui ont été inscrits comme dépôt de résidus miniers. Je pourrais... je vais consulter les experts dans notre division pour voir si on peut extraire une liste plus exhaustive des lacs qui sont présentement utilisés comme dépôt de résidus miniers. Je ne sais pas si ça répondrait à votre question.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mon collègue me fait signe que oui, donc ça pourrait être ça.

1510 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez 48 heures.

1515 **M. AUGUSTO GAMERO :**

Merci.

1520

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Gamero.

1525 Donc, monsieur Michaud, je vous remercie beaucoup. Donc, si vous voulez nous poser d'autres questions, ça va être de vous réinscrire au registre et puis si...

M. MICHEL MICHAUD :

1530 En fait, j'avais juste une question de posée; l'autre, c'était juste une précision.

LE PRÉSIDENT :

Bon bien, je vais vous laisser aller avec une deuxième question alors.

1535

M. MICHEL MICHAUD :

1540 Merci, Président. Alors si la digue sud cède, elle pourrait couper la 389, selon l'étude d'impact remise au BAPE. Il est dit, à la page 114 de ce document que « *les impacts humains et économiques de cette coupure possible n'ont pas encore été encore évalués* ». Pourquoi ce n'est pas encore fait, car ceci pourrait influencer le pointage au niveau du socioéconomique?

LE PRÉSIDENT :

1545 Merci. La question est très claire.

Monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1550

Merci. Je vais rediriger la question à monsieur Poulin ou monsieur Choquet, parce qu'il y a deux volets quand même à cette question-là. Peut-être monsieur Poulin peut répondre en premier... un des deux volets, quant à l'ASR.

1555

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, c'est ça, si je peux prendre la balle au bond, effectivement, concernant pourquoi le pointage n'a pas été remis dans l'ASR et reconsidéré. Donc, encore une fois, c'est qu'on est à une

1560 étape de préfaisabilité au niveau de l'ASR, donc préalable au projet qu'on étudie, donc les études de rupture n'ont pas été faites pour l'ensemble des scénarios et des variantes. Et si on arriverait, a posteriori, aller réintégrer de l'information plus détaillée sur une seule des variantes comparativement aux impacts et aux conséquences potentielles des autres variantes, bien, on vient un peu biaiser le processus.

1565 À titre d'exemple, au niveau de la variante 2, au niveau de Mazaré, bien, il y a également des retenues d'eau qui sont en amont du site minier où on retrouve nombreux travailleurs, et une étude de rupture à cet endroit-là pourrait également arriver avec des conséquences importantes au niveau humain. Donc, c'est un peu de ça dans la séquence des étapes qui sont réalisées. Et peut-être mon collègue, monsieur Choquet peut-être, pourrait vous entretenir un peu plus sur le volet de... que doit contenir l'étude de rupture puis à quel moment les étapes subséquentes se font.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1575 Oui, merci. Donc en termes d'étude de rupture, c'est certain qu'on a identifié que la route 389 serait endommagée par la rupture. La perte qui est associée à vraiment une perte matérielle de la route, la condition de rupture, ou du moins cette conséquence est incluse dans la classification du barrage et, donc, a fait partie du processus, également, de sélection de la meilleure option.

LE PRÉSIDENT :

1580 Ça va, donc merci beaucoup. Merci, monsieur Michaud. Donc, je vais passer au prochain intervenant qui est monsieur Dmitri Kharitidi, donc qui devrait être en ligne d'ici quelques secondes.

M. DMITRI KHARITIDI :

1585 Oui, bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1590 Oui.

M. DMITRI KHARITIDI :

1595 Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Pas tout à fait.

1600

M. DMITRI KHARITIDI :

O.K.

1605

LE PRÉSIDENT :

Soit augmenter votre volume ou vous rapprocher de...

M. DMITRI KHARITIDI :

1610

Est-ce que comme ça, c'est mieux?

LE PRÉSIDENT :

1615

Pardon?

M. DMITRI KHARITIDI :

Est-ce que comme ça, c'est mieux?

1620

LE PRÉSIDENT :

Ça va aller.

1625

M. DMITRI KHARITIDI :

Donc, je me présente, je m'appelle Dmitri Kharitidi de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie. J'ai une question concernant les résidus miniers.

1630

Donc, le promoteur affirme, dans son étude, qu'il y a environ 26.8 millions de tonnes par année qui seront entreposées et qu'ils ne seraient pas acidogènes. Ceci est un résultat d'une étude faite par Golder Associates en 2014, qui s'appelle *Caractérisation géochimique des stériles et des résidus de la mine de fer du lac Bloom*, rapport confidentiel présenté à Cliffs Natural Resources.

1635 Donc, ma question est pour le promoteur. Plutôt est-ce qu'il serait possible pour le promoteur de démontrer cette analyse-là comment qu'elle était faite et brièvement expliquer les résultats obtenus ainsi que de rendre l'étude publique?

LE PRÉSIDENT :

1640 Merci beaucoup pour votre question.

 Monsieur Lafrenière.

1645 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

 Pour ce qui est de la question d'expliquer comment cette étude a été faite, évidemment c'est une étude qui a été faite avec l'ancien propriétaire, mais je vous donne d'emblée l'information que je connais au sujet de cette étude-là. Et ce que je peux mentionner, par contre, c'est que la méthodologie de l'étude est incluse à l'intérieur du rapport d'étude qui a été produit par la firme Golder et Associés.

 Dans le cadre de cette étude-là, je comprends qu'il y a une certaine quantité d'échantillons qui ont été prélevés, lesquels avaient pour objectif promis de s'assurer de prélever des échantillons qui sont représentatifs des résidus qui sont générés à la mine de fer du lac Bloom. Et donc, il y a des échantillons qui ont été prélevés, si je me souviens bien, de l'étude, à raison de cinq sous-échantillons par échantillon analysé, de telle sorte qu'on puisse obtenir quelque chose qui est, encore une fois, représentatif. Et après ça, ces échantillons-là ont été envoyés à des laboratoires externes accrédités par le Ministère pour s'assurer de pouvoir déterminer quels étaient leur potentiel acidogène et aussi leur contenu en soufre.

 Si je comprends bien le deuxième volet de la question sur les trois que j'ai compris, pourquoi on n'a pas d'acidité ou pas de génération d'acidité, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans la fosse du Labrador, il n'y a pas de drainage acide minier comme c'est le cas, par exemple, en Abitibi, où il y a des quantités de soufre qui sont plus élevées en général dans le minerai qui est exploité.

 Le minerai qui est exploité, en l'occurrence celui de la mine de fer du lac Bloom, ne génère pas de drainage minier acide. Donc c'est un drainage qui est neutre, donc, parce qu'il n'y a pas de quantité au-delà de 0.3 % de soufre à l'intérieur du gisement. Donc il n'y a pas de potentiel de génération d'acide.

 Et finalement, le troisième volet de la question qui était : est-ce qu'on peut rendre cette

1675 étude publique? Cette étude est déjà disponible, cette étude a déjà été fournie au gouvernement parce qu'on le fait à chaque année. Hein, on fait une étude de caractérisation géochimique, sur les résidus, notamment, à chaque année, laquelle est jointe dans un rapport annuel qu'on fournit au ministère pour s'assurer que, effectivement, est-ce qu'on maintient toujours cette qualité de résidus, c'est-à-dire cette caractéristique du résidu non acide. Et puis, depuis toujours, la réponse, c'est oui. Alors, on pourra rendre cette étude-là disponible, on pourra la déposer.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

1685 En fait, monsieur Lafrenière, j'aurais une question complémentaire pour vous. C'est que la question de monsieur Kharitidi, c'est que vous référez à l'étude confidentielle dans votre d'étude d'impact. Pourquoi alors vous n'avez pas référé aux études annuelles que vous-même avez faites pour démontrer ce fait-là qu'il n'y a pas de rejet acide?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1690 Non, mais les études... je m'excuse, Monsieur le président, l'étude confidentielle n'est pas confidentielle. C'est écrit : « *Confidentiel* », mais on l'a rendue publique dans le cadre des études... des dépôts annuels qu'on a soumis, là. Donc ils sont déjà soumis ceux-là, là, à chaque année, même si c'est écrit : « *Confidentiel* » sur le rapport.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien à ce moment-là, pour les besoins de la commission, est-ce que ce serait possible que vous les déposiez à la commission?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1700 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1705 Pour nous, c'est plus simple que d'aller les chercher sur Internet parce qu'en fait, on agit comme une tierce partie en faisant ça. Donc ce serait de déposer les études, là, qui sont citées confidentielles dans votre étude d'impact sur... donc au BAPE. Et je pense que ça pourra permettre, là, à monsieur Kharitidi de consulter ces études-là, là, à son gré.

1710 Maintenant, monsieur Kharitidi, est-ce que vous auriez une deuxième question pour la

commission?

M. DMITRI KHARITIDI :

1715 Oui, juste une petite précision. Quand les résidus miniers seront mis en place, est-ce qu'il
est possible qu'il y aura des places parmi ces résidus-là où la concentration du soufre et du potentiel
acidogène soit augmentée juste à cause de la lixiviation des résidus ou autres paramètres qui
peuvent changer durant l'entreposage des résidus, qui serait fait vraiment à long terme? On s'entend
qu'on parle de dizaines d'années, peut-être voire des centaines. Est-ce que ça, ça peut représenter
1720 un potentiel acidogène? Merci.

LE PRÉSIDENT :

1725 Monsieur Lafrenière, d'abord, je tiens à m'excuser parce qu'on me signale que je vous
aurais peut-être coupé, là. Vous aviez quelque chose à préciser à la fin de votre intervention?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1730 Moi, on me dit que le rapport en question est disponible et déjà dans l'annexe 4-3 du volume
3B, mais... donc de l'étude d'impact. Mais on va le rendre quand même disponible et tous les autres,
là, qui sont associés.

LE PRÉSIDENT :

1735 Oui, puis à la décharge de monsieur Kharitidi, là, qui n'a pas peut-être pas lu l'ensemble de
l'étude d'impact, nous, on a navigué allègrement à travers l'étude d'impact qui contient plusieurs
milliers de pages, et donc c'est peut-être normal que les gens n'aient pas localisé cette étude-là.

1740 Donc peut-être, à ce moment-là, si elle est dans l'étude d'impact, simplement nous envoyer
une petite note pour ne pas qu'on dédouble les documents qui sont déjà disponibles sur... dans le
registre. Simplement nous envoyer une note pour qu'on sache où c'est... où on peut trouver cette
information-là, et ça va nous suffire.

1745 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

1750

Maintenant, on pourrait revenir à la question, à la deuxième question de monsieur Kharitidi.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1755

Je m'excuse, Monsieur le président, je m'excuse aussi auprès de monsieur Kharitidi. Est-ce qu'on peut répéter la question? Parce qu'il y a beaucoup d'informations dans la question. Juste être sûr de bien comprendre, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1760

Parfait, aucun problème. Donc monsieur Kharitidi, si vous pourriez peut-être reposer votre question, là, en la synthétisant peut-être pour le bénéfice, là, de la commission.

M. DMITRI KHARITIDI :

1765

Oui, avec plaisir. Donc, je me pose comme question : est-ce qu'il y a une possibilité que, quand les résidus miniers seront entreposés et stockés sur le site pendant une longue période de temps, il y a des places où le soufre puisse se cumuler au-delà de la concentration qui le rend non acidogène? Donc à mesure que les résidus miniers restent sur place, une partie d'eux deviennent acidogènes à cause de la physique.

1770

LE PRÉSIDENT :

1775

Donc si je comprends bien votre question, là, donc c'est : est-ce que dans les résidus, il pourrait y avoir des concentrations de soufre, donc, à certains endroits, là, qui fassent que des rejets puissent être acidogènes? Donc ce qui suggérerait que le soufre n'est pas réparti de façon homogène dans la masse des résidus miniers. C'est bien ça, monsieur Kharitidi?

M. DMITRI KHARITIDI :

1780

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1785

Parfait. Donc je vais laisser monsieur Lafrenière, là, ou les membres de son équipe répondre à la question.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1790 Merci, Monsieur le président. Merci de la précision, monsieur Kharitidi. Je dois dire qu'on n'a pas l'information à savoir si précisément s'il y a un secteur où il y aurait possibilité d'accumuler du soufre. Ce que je peux vous dire, par contre, en complément, c'est que comme je le mentionnais, il y a des études qui sont faites à chaque année pour valider effectivement s'il y a une évolution dans les propriétés géochimiques du résidu qui est entreposé.

1795 Ce que je peux vous dire aussi, c'est que depuis toujours, évidemment, il y a une unité de traitement d'eau qui traite les eaux qui sont en contact avec les résidus miniers, et depuis toujours, on a des pH, donc des mesures de pH de ce qui sort, de l'eau qui est en contact, qui ont toujours été aux abords de la neutralité. Alors depuis les dernières années, depuis les quelques années, là, depuis la dizaine d'années depuis que le site opère, bien il n'y a jamais vraiment eu d'acidité de dénotée dans les eaux de contact avec les résidus.

1800

LE PRÉSIDENT :

1805 Et je crois que ces analyses-là sont déposées au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques sur une base annuelle, c'est bien ça?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1810 Absolument, Monsieur le président. Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Il serait possible pour monsieur Kharitidi ou n'importe qui de les consulter?

1815 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1820 Alors, je vais laisser mon collègue qui me signale qu'il aimerait avoir un complément d'information.

1825

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bien, en fait, toute cette question-là reliée au potentiel de contamination, là, des résidus m'amène à vous poser, première question : le ministère de l'Environnement, selon le PR4.1, a considéré que l'étude environnementale était recevable. Je dis bien : pas acceptable, mais recevable. Mais il n'y a aucune information concernant, entre autres, l'impact possible, donc, sur la qualité des eaux. Et j'aimerais ça savoir quelles étaient les... pour quelles raisons ils ont considéré que l'étude était recevable au point de vue de la qualité des eaux.

1830

Donc, est-ce que ça veut sous-entendre que, finalement, il n'y a pas de problème, ou on doit interpréter ça comment, ce fait que c'est jugé comme étant recevable? Ça serait ma première question ici au ministère de l'Environnement.

1835

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui. Sur la qualité des eaux, effectivement, dans le cadre de la mine de fer du lac Bloom, il y avait déjà des OER, c'est-à-dire des objectifs environnementaux de rejet qui avaient été... Bien, quand vous dites « recevable pour la qualité des eaux », j'imagine que vous faites référence à la Direction de la qualité des milieux aquatiques?

1840

1845

LE COMMISSAIRE :

Non non, c'est la Direction des eaux usées.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Ah, la Direction des eaux usées, O.K.

1850

LE COMMISSAIRE :

Parce qu'en fait, ce qu'on s'aperçoit, c'est qu'il y a la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines qui fait l'analyse hydrogéologique principalement, et puis il y a une petite note en bas qui dit que, pour ce qui est de la qualité des eaux, ils ne touchent pas à ça, c'est la Direction des eaux usées. Et quand on va voir dans le document, ce qu'on dit, la Direction des eaux usées, c'est qu'ils ont autrement dit que c'était recevable, mais on n'a aucun élément qui nous permet de savoir pourquoi dans nos (inaudible) c'était recevable.

1855

1860

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1865 O.K. Je comprends mieux la question, merci. Donc, effectivement, bon, peut-être l'avis
n'était pas, t'sais, détaillé par rapport à qu'est-ce qui rendait l'étude d'impact recevable. Mais à ce
moment-là, c'est que le promoteur a fourni toute l'information par rapport à la conformité, à la
Directive 019, parce que la Direction sur les eaux usées, c'est surtout ça, là, qu'elle va regarder,
1870 notamment pour les effluents miniers, évidemment, la caractérisation des résidus miniers, leur
potentiel acidogène ou lixiviable. Donc c'est-à-dire que l'information dans l'étude d'impact était
conforme aux renseignements qu'on a de besoin pour pouvoir poser un jugement sur le projet.

LE COMMISSAIRE :

1875 J'aurai d'autres questions, mais je reviendrai plus tard pour laisser la chance au public de
poser les siennes, mais j'aurai quelques points d'éclaircissement, éventuellement, là-dessus.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1880 O.K.

LE COMMISSAIRE :

1885 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1890 Alors merci beaucoup, monsieur Kharitidi. Donc je vous invite, là, à vous réinscrire au
registre, si vous aviez d'autres questions. Et je vais passer à la prochaine intervenante, qui est
madame Rébecca Pétrin.

Madame Pétrin.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

1895 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1900 Bonjour.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

1905 Bonjour. Donc, en fait, j'aimerais poser ma question en lien avec l'affirmation du ministère de l'Environnement et de la Lutte des changements climatiques de ce matin, bien en fait, en début d'après-midi, qui nous a affirmé, en fait, que dans tous les différents projets qu'ils ont eu à analyser une destruction de lac pour de l'entreposage des résidus miniers, aucun lac n'était de superficie comparable, disons, au lac F dans le projet actuel. Donc, on était dans les ordres de 20 à 30 hectares, tandis qu'ici le lac F, c'est dans les 80 hectares. C'est un lac qui est de trois à quatre fois plus grand, finalement, que les lacs qui ont été utilisés avant.

1910 Donc ma question est : est-ce que, dans les processus d'évaluation, il a déjà été discussion, en fait, d'une superficie maximale qui serait dans le domaine de l'acceptable au Québec pour détruire un lac pour faire de l'entreposage de résidus miniers, et s'il y aurait des procédures spécifiques à un lac de grande superficie en matière de sécurité, de calcul des impacts ou tout ce que peut entraîner, là, la destruction d'un lac?

1915

LE PRÉSIDENT :

1920 Merci beaucoup, madame Pétrin. Donc je vais diriger la question à madame Gagnon du ministère de l'Environnement et de la Lutte des changements climatiques.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1925 Oui. Donc on n'a pas de chiffre au-delà duquel ça serait interdit. Comme je disais, on n'a pas de... on est dans le cas par cas. C'est-à-dire que la procédure d'évaluation environnementale est faite pour analyser les projets qui ont un impact *environnementaux* important. Donc tous les projets qui rentrent dans la procédure sont analysés dans le détail au cas par cas.

1930 Donc là, je rappelle tout de même les orientations ministérielles par rapport aux milieux humides et hydriques. C'est que, bien évidemment, premièrement, on va tenter d'éviter les pertes des milieux humides et hydriques, on va favoriser la conception des projets qui minimisent leurs impacts sur le milieu récepteur. Et finalement, en dernier recours, on va exiger des mesures de compensation dans le cas où ce n'est pas possible pour les fins d'un projet d'éviter ces atteintes-là.

1935 Donc c'est un peu la façon de faire. Évidemment, dans le cadre du projet actuel, on ne s'est pas positionnés encore. Donc l'analyse environnementale est à suivre. Est-ce que l'étude de variantes fournie par le promoteur va soulever d'autres questions? C'est tout à fait possible. Donc on est dans l'analyse du projet. Donc il n'y a pas de chiffres au-delà de c'est possible ou pas possible.

1940

On est dans le cas par cas, et on peut juger que c'est acceptable ou inacceptable en fonction des variantes qui sont présentées.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

1945

Donc, madame Pétrin, est-ce que vous auriez une deuxième question pour la commission?

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

1950

En fait, je comprends qu'il n'y aura pas de protocole d'évaluation plus spécifique? Que ça soit un lac de grande superficie ou un lac de petite superficie, c'est considéré comme étant les mêmes impacts. Il n'y a pas d'impacts plus cumulés, en fait, parce que c'est un lac qui est plus grand ou...?

1955

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ce que je comprends de la réponse de madame Gagnon. Elle peut le confirmer, là. Donc il n'y aura pas de protocole d'évaluation d'impact particulier parce que le lac est plus grand, en termes, par exemple...

1960

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

O.K.

1965

LE PRÉSIDENT :

... d'impacts qui pourraient être plus importants. Mais on ne parle pas ici d'impacts cumulatifs, là, mais peut-être d'impacts cumulés, comme vous dites.

Donc, madame Gagnon, je vais vous laisser.

1970

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Non, tout à fait. Comme je précisais, on est dans le cas par cas, donc on va évaluer chaque milieu qui est affecté par un projet puis on va poser un jugement si c'est acceptable ou pas en fonction des options qui sont présentées.

1975

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

1980 O.K. Merci. Oui, j'aurais peut-être une deuxième question aussi, pour faite suite à mon intervention d'hier quand on a mentionné le potentiel d'une deuxième activité minière avec les résidus miniers en souterrain. D'ailleurs, je remercie le promoteur pour cette vidéo explicative.

1985 Je voudrais savoir, en fait, étant donné que la ressource minière va tomber dans les effets cumulatifs qu'on a discutés hier, je me demandais si les impacts à l'extraction de ce deuxième minerai là seraient aussi dans les effets cumulatifs? Donc, ça prendrait nécessairement une superficie d'entreposage pour ces nouveaux résidus miniers là. Est-ce que ça provoquerait encore plus de destructions de lacs si on allait avec la deuxième phase d'extraction? Donc jusqu'à où les effets cumulés d'un deuxième projet iraient dans l'évaluation?

1990 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais poser la question à monsieur Lafrenière, évidemment. Donc, je ne sais pas si vous avez bien compris la question?

1995 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

2000 Merci, Monsieur le président. Merci, madame Pétrin. J'ai bien compris la question. Je veux juste être sûr qu'on comprend bien. Minerai de fer Québec n'est pas en train de dire qu'il y aura une deuxième phase associée au minerai qui est encore là, tant qu'on n'a pas de confirmation que c'est rentable. Puis pas... ce n'est pas parce qu'il y a une partie qui est rentable que la différence entre ce qui a été évalué par l'ancien propriétaire et ce qui a été évalué maintenant va être entièrement considéré dans le topo.

2005 Alors encore une fois, il y a beaucoup d'incertitudes à savoir qu'est-ce qui pourrait, parce que, encore une fois, on ne dit pas que ça va être rentable, est-ce que si ça devient rentable, la quantité qui va être rentable à exploiter. On ne peut pas se prononcer là-dessus tant qu'on n'avance pas un peu dans le temps, dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans. Mais en même temps, c'est évident que, par souci de précaution, on ne remblaie pas ça.

2010 Maintenant, encore une fois, comme je le disais un peu plus tôt cet après-midi, pour question de faire nos devoirs comme il faut, c'est important pour nous autres de considérer cette possibilité-là sans avoir de chiffres, sans avoir de quantités de tonnage à pouvoir utiliser d'une façon... avec confiance, bien, on a considéré, dans l'analyse de variantes, est-ce que si jamais il y avait un autre développement minier, sans savoir exactement de quelle ampleur il serait, est-ce

2015 qu'on peut aller chercher 100 tonnes, 50... je m'excuse, 100 millions de tonnes, 50 millions de tonnes?

2020 Bien, dans ce cas-là, est-ce qu'il y aurait, s'il fallait, par exemple, augmenter la quantité à entreposer, est-ce que ça voudrait dire qu'il faudrait empiéter dans des lacs davantage? Évidemment, si l'option qui a été analysée veut dire que si on augmente un peu, un tant peu soit-il la quantité puis que ça s'en va dans un lac, bien cette option-là vient de perdre beaucoup de points, O.K.?

2025 Ça fait que c'est comme ça qu'on l'a abordé dans l'analyse de solutions de rechange. Est-ce que si jamais on augmentait encore d'un peu plus, ça aurait moins d'impact? Si ça a moins d'impact, cette solution-là a encore plus de points dans la pondération qui est considérée. O.K. Je ne sais pas si ça répond bien, dans les circonstances.

LE PRÉSIDENT :

2030 Bien écoutez, je pense que c'est la réponse, là, que vous nous faites et c'est un peu en lien avec la question que je vous ai posée plus tôt, là, cet après-midi. Donc, il y a beaucoup d'incertitudes dans la possibilité d'une phase 2 et tout dépendrait de plusieurs éléments. Donc c'est ce qu'on comprend. Donc il y a mon collègue qui voudrait poser une question.

2035 **LE COMMISSAIRE :**

2040 Oui. En fait, ma question ici s'adresserait un peu plus en lien avec ça au ministère de l'Énergie et des Ressources. C'est concernant le fait, lorsqu'ils octroient une concession minière, en fait, pour l'exploitation, est-ce qu'ils prennent en compte aussi la capacité de stockage des résidus et stériles dans le secteur qui est alloué pour l'exploitation minière? Est-ce que c'est une considération qui est prise en compte?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

2045 Oui, bonjour. Là, on parle de concessions. Les concessions minières ne sont plus octroyées depuis un certain temps.

LE COMMISSAIRE :

2050 En fait, parfait, mais en feuilletant, par exemple, on prend le secteur du lac Bloom, que... Minerai de fer de Québec, donc leur secteur à eux, qui a été initialement octroyé à une autre compagnie ou un autre groupe. Bien, en fait, pas octroyé, mais prêté-- il faut utiliser les bons termes.

2055

Mais l'idée, c'est que quand on délimite un secteur pour éventuellement l'exploiter, est-ce que le MERN tient compte aussi du potentiel de gérer des résidus et des stériles dans le secteur qui est octroyé?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

2060

Oui. Bien il y a deux... il y a l'article de loi qui donne un bail minier pour l'exploitation de la ressource, puis il y a aussi un autre article pour lequel le promoteur doit demander l'autorisation pour l'emplacement de son parc de résidus ou de ses haldes à stériles. Donc c'est deux choses distinctes, mais qui sont demandées au MERN, en parallèle.

LE COMMISSAIRE :

2065

D'accord. Mais il n'y a pas... le MERN ne fait pas une évaluation si le secteur qui est sous bail potentiel minier va être un secteur problématique ou non pour la gestion de résidus ou de stériles?

2070

Mme SOPHIE TURCOTTE :

2075

Nous, on regarde l'exploitation de la ressource, plus. Donc, le bail minier doit circonscrire la ressource exploitable tandis que sous les baux pour entreposer les résidus miniers, on doit s'assurer qu'il n'y a pas de ressources en dessous qu'on condamne, sous l'aire d'accumulation. Je ne sais pas si je suis claire.

LE COMMISSAIRE :

2080

Ça m'amène... Oui, bien merci de votre réponse. Ça amène à la prochaine question qui serait adressée au ministère de l'Environnement où, en effet, j'ai besoin d'explications, parce que dans le document, il est indiqué, par exemple, dans le PR5.5, là, la question Q7, là, du ministère de l'Environnement, il y a un commentaire qui est apparu là-dessus où on dit : Le MELCC demandait à ce que l'initiateur détermine une capacité de production en fonction des capacités de stockage. La réponse du MFQ indique que le plan minier a été réévalué et utilise les (inaudible).

2085

Alors ma question, c'est : est-ce que ce n'est pas plutôt que MFQ a utilisé une approche d'adapter sa capacité de stockage à sa capacité de production? J'ai comme l'impression qu'il y a comme deux angles différents, là, qui sont présentés dans la vision, là, de la gestion.

2090

Alors, je ne sais pas si vous avez compris mon point de vue. Le commentaire du ministère

de l'Environnement est à l'effet qu'il souhaitait voir une adaptation de la capacité de stockage à celle de la capacité de production, mais je pense que la réponse du MFQ était un peu différente, ou complémentaire, mettons. Peut-être le ministère de l'Environnement pour commencer.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Madame Gagnon.

2100 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Je m'excuse, je saisis mal la question. Je suis désolée.

LE COMMISSAIRE :

2105 Bien, en fait, c'est... O.K. Est-ce que vous êtes satisfaite de la réponse, d'abord, que MFQ vous a donnée concernant sa façon de voir la gestion du... enfin, l'équilibre entre l'exploitation et la gestion des résidus?

LE PRÉSIDENT :

2110 Mais, en fait, je pense que ça serait utile que mon collègue répète, là, le commentaire que MFQ a reçu, que vous venez de nous lire, donc que MFQ a reçu du ministère, du MELCC.

LE COMMISSAIRE :

2115 Oui, mais en fait, le MELCC, lui, il demandait à ce que (inaudible) détermine une capacité de production en fonction d'une capacité de stockage. Là, la réponse, (inaudible) dans ma lecture, mais la réponse du MFQ dans le tableau, il indique de voir le plan minier qui a été révisé et que les lacs E et F seront remblayés. C'est ce qui est indiqué dans le tableau, à la page 3, là, pour la réponse QC-7. Alors... Mais je n'ai pas revu de commentaires du ministère de l'Environnement par la suite à la réponse du MFQ, Minerai de fer du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2125 Donc, vous comprenez bien la question, madame Gagnon?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2130 Bien, en fait, je comprends un peu qu'on voulait s'assurer que la capacité d'entreposage que le promoteur présentait serait suffisante pour le taux d'exploitation, là, qui était envisagé. Je pense que le promoteur a répondu dans ce sens-là.

2135 Sinon ce que je peux répondre, c'est que, évidemment, au ministère, on analyse une demande d'autorisation qui est déposée. Donc avec le permis du promoteur, c'est difficile pour nous de présumer les développements futurs qui pourraient être envisagés par l'initiateur de projet. Donc évidemment, s'il y a des modifications qui sont apportées au projet, l'initiateur va demander des modifications de ses autorisations. Donc à ce moment-là, ils seront analysés en bonne et due forme au ministère de l'Environnement. Mais c'est certain que le plan minier appartient au promoteur, là, on ne peut pas le contrevalider ou en produire un nouveau nous-même, donc on se fie un peu au plan minier que le promoteur dépose dans le cadre de son projet. Puis comme je dis, si jamais ça change dans le temps, on l'évaluera à ce moment-là.

2140 Mais, c'est un peu le propre des projets miniers, là, c'est... ils sont appelés un peu à évoluer dans le temps puisqu'ils continuent la prospection de façon... tout au long de leur exploitation, finalement, là. Donc, c'est sûr que c'est des projets un peu particuliers dans le cadre de leur évolution si on les compare à d'autres types de projets.

LE COMMISSAIRE :

2150 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2155 À ce que j'ai compris, puis mon collègue me corrigera, là, je pense que vous aviez demandé, c'était dans la deuxième série de questions, je pense, que le promoteur présente un plan de stockage de ses résidus. Et là, je vais changer votre question à vous, mais qui semblait dire : en équilibre avec la capacité de production. Donc ça, ça semblait être le sens de la question de votre ministère. Et l'impression que mon collègue a, c'est que MFQ a plutôt adapté son plan de stockage des résidus en fonction de la capacité de production qui lui avait été octroyée. Et moi, je vois qu'il y a une différence entre les deux.

2160 Donc, est-ce que c'était le sens de votre question et, si oui, est-ce que vous êtes satisfaite de la réponse qui vous a été faite par MFQ?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2165 Écoutez, je vous dirais que si la question a été posée et répondue et qu'elle n'a pas été

requestionnée, c'est qu'on a jugé que la réponse était adéquate puis qu'elle répondait à notre préoccupation.

2170 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Est-ce que je peux intervenir, Monsieur le président?

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2180 Je ne suis pas certain de comprendre la question, mais peut-être ajouter ceci si ça peut éclaircir la question comme telle. Ce qu'il faut comprendre, c'est que MFQ a une autorisation de produire 16 millions de tonnes par année. Par contre, le plan minier que nous avons élaboré prévoit 15 millions de tonnes par année. Alors, on a encore la possibilité d'utiliser un million de tonnes si on avait un plan minier qui supportait ça. Donc on n'a pas fait en sorte de faire, comme on dirait en bon français, fiter un 16 millions de tonnes avec une capacité, mais on est allés avec une vraie analyse
2185 du gisement puis qu'est-ce que on peut faire avec ce gisement-là d'une manière rentable, d'une manière responsable. Puis après ça, bien on a déposé ce qu'on avait à déposer, peu importe la capacité. Dans le fond, on a travaillé avec la réalité du gisement, là, tout simplement, sans surexploiter ou sans pousser la note. O.K.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Bien écoutez, c'est bien parce que vous répondez en ce sens, là, à l'interrogation que la commission avait.

2195 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

O.K.

2200 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que la question avait été posée d'une certaine façon et a été répondue d'une autre façon. Mais là, vous venez de clarifier le sens de votre réponse. Et dans le fond, c'est pour ça qu'on est ici, en fait, c'est pour essayer de clarifier les points qui sont moins clairs soit pour le public ou la commission, et donc, là, vous venez... c'est un bel exemple, là, où vous venez de clarifier ce point-là.

2205 Donc ça, ça nous permet... ça permet à tout le monde d'avancer. Merci beaucoup.

Donc, je vais remercier madame Pétrin, et je vais décréter une pause d'environ 15 minutes et on va vous revenir sous peu pour la suite de cette séance. Donc, merci beaucoup.

2210

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 h 16
REPRISE DE LA SÉANCE À 15 h 30

2215

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous sommes de retour. Bonjour, mesdames, messieurs. Nous allons poursuivre les questions avec la prochaine personne qui est inscrite au registre, c'est monsieur Ugo Lapointe. Donc, la parole est à vous monsieur Lapointe.

2220

M. UGO LAPOINTE :

O.K. Est-ce que vous m'entendez bien ou?

2225

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend très bien, monsieur Lapointe.

2230

M. UGO LAPOINTE :

O.K. Merci. Donc, la première question va être assez simple et rapide. La deuxième, je pense qu'elle va être un petit peu plus complexe. La première est la suivante : vous avez demandé... la commission a demandé, à Environnement Canada et à Pêches et Océans Canada, une liste des cours d'eau, des lacs et des cours d'eau, inscrite à l'Annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*.

2235

LE PRÉSIDENT :

On vous a perdu, on a perdu le son, monsieur Lapointe.

2240

M. UGO LAPOINTE :

2245 Ah, O.K. Est-ce que là, vous m'avez toujours ou ça...

LE PRÉSIDENT :

2250 Excusez, oui, c'est bon, oui, vous êtes revenu.

M. UGO LAPOINTE :

Ah, ça se peut, le cyberspace, on ne sait pas qu'il nous réserve.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

M. UGO LAPOINTE :

2260 Bon, je continue. Est-ce que ça serait possible pour la commission de demander, de préciser la demande pour que la liste qu'ils vous remettent inclut une liste des lacs? Je précise : les lacs supérieurs à 80 hectares, dans cette liste-là, par province et territoire. Donc, on aurait une idée du Québec et on aurait une idée du reste du Canada, d'une part.

2265 Et d'autre part, la liste des lacs, c'est-à-dire la liste des lacs qui sont déjà détruits ou en cours de destruction. Autrement dit, cette liste-là, à notre connaissance, inclut beaucoup de projets qui n'ont jamais vu le jour. Donc, ce sont des permis en théorie qui n'ont pas été mis en pratique. Donc, ça serait intéressant de voir lesquels sont réels, concrets, puis lesquels sont sur papier comme permis. Je ne sais pas si vous suivez la demande?

2270

LE PRÉSIDENT :

2275 Tout à fait. Donc, c'était même... Donc je vais m'adresser, là, à monsieur Gamero, qui est toujours là. Donc, en fait, j'avais un peu demandé ça, là, parce que pour moi, l'Annexe 2, c'est un potentiel autorisé, ce n'est pas nécessairement un potentiel réalisé.

M. UGO LAPOINTE :

2280 Exact.

LE PRÉSIDENT :

2285 Donc, si vous pouvez préciser les lacs et cours d'eau qui ont effectivement été utilisés pour le stockage de résidus miniers. Et j'acquiescerais à la demande de monsieur Lapointe, ce serait intéressant d'avoir la superficie des lacs qui ont été... qui sont impliqués dans ces projets-là. Donc si c'est possible de nous transmettre cette information-là.

M. AUGUSTO GAMERO :

2290 Bonjour. Tout à fait, on peut transmettre cette information-là. J'aimerais, par contre, clarifier est-ce que la liste est juste pour les lacs de plus de 80 hectares ou vous voulez une liste de tous les lacs avec leur superficie?

LE PRÉSIDENT :

2295
2300
2305 Moi, je vous demanderais, là, les lacs qui ont vraiment fait l'objet, donc, qui ont utilisé leur autorisation, les projets pour lesquels il y a vraiment du stockage de résidus miniers dans les cours d'eau. Donc ça inclut les cours d'eau et les lacs. Et si vous avez les superficies dans le cas des lacs, de nous... même s'ils sont inférieurs à 80 hectares, donc j'aimerais avoir les superficies. La commission aimerait avoir les superficies des plans d'eau qui ont été vraiment utilisés pour le stockage des résidus miniers. Parce que comme le disait monsieur Lapointe, et c'est un peu ce que je disais au début, là, l'Annexe 2, dans mon esprit, c'est des projets, c'est des cours d'eau pour lesquels l'autorisation a été donnée, mais il y a beaucoup de ces plans d'eau là qui ont été, effectivement... dont les projets ont été abandonnés, les promoteurs n'ont pas donné suite.

M. AUGUSTO GAMERO :

Tout à fait, on va soumettre les informations dans les prochaines 48 heures.

LE PRÉSIDENT :

2310
2315 Parfait, monsieur Gamero. Merci beaucoup. Donc, votre deuxième question, monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

Excusez, juste une petite précision par rapport à cette première question-là. Ça serait intéressant aussi de discerner les lacs historiques des lacs contemporains. Qu'est-ce que je veux

2320 dire par là, c'est que le Règlement, il est appliqué depuis 2002, il n'existait pas avant. Cependant, on sait que, historiquement, comme par exemple, à la mine Mont-Wright, dans les années 50, 60 et 70, il y a des lacs qui ont été détruits historiquement, mais qui ont été rajoutés à l'Annexe 2 lorsque le Règlement est venu en existence en 2002. Donc, c'est intéressant aussi de discerner les lacs historiques de ceux post 2002.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gamero, est-ce que c'est possible d'avoir cette information-là aussi?

2330 **M. AUGUSTO GAMERO :**

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2335 Donc, c'est bien. Donc, c'est noté. Donc, merci beaucoup.

Maintenant, monsieur Lapointe, on pourrait passer à votre deuxième question.

2340 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui. O.K., là, je reviens avec la deuxième question, je reviens sur la question des scénarios de remblaiement, juste pour essayer de bien comprendre. Parce que la réponse qu'on nous a fournie tout à l'heure n'était pas claire -- pour nous, en tout cas, et, j'imagine, pour d'autres. Ce qu'on comprend... quand on regarde l'étude environnementale actuelle, toute la documentation de l'étude environnementale identifie un projet de 800 millions de tonnes, à peu près, là, grosso modo, de minerai.

2350 Dans l'étude technique, selon les standards des autorités des marchés financiers, là, NI 43-101, qui date de juin 2019, on parle aussi de réserve de 800 millions de tonnes. Donc il y a une concordance, là, entre ces deux études-là, ce qui est bien, là, à notre avis. C'est-à-dire, on parle du même projet. Donc, est-ce que ça serait possible de clarifier : y a-t-il une autre étude technique qui documente un potentiel supérieur à celui-là? On a de la misère à comprendre actuellement où est-ce que on se situe là-dedans.

2355

LE PRÉSIDENT :

2360 Donc, vous faites sans doute référence aux chiffres que monsieur Lafrenière a donnés tout à l'heure en lien avec une étude, qui étaient supérieurs à 1 000 millions de tonnes, c'est ça?

M. UGO LAPOINTE :

2365 Oui. Et puis de nous préciser de quelle date... quelle étude, quelle date, où est-ce qu'on peut la trouver.

LE PRÉSIDENT :

2370 Donc, monsieur Lafrenière, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner cette information-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2375 Oui, Monsieur le président. Effectivement, cette étude-là est disponible sur SEDAR. Je répète, la compagnie qui a produit, ça s'appelle SRK, en français. SRK. Et nous nous sommes engagés à déposer cette étude-là, donc, à la commission.

LE PRÉSIDENT :

2380 O.K., donc c'est bien. Donc ça, ça satisfait à votre question, monsieur Lapointe. Donc l'étude va être déposée par Minerai de fer de Québec pour... Donc cette étude-là va être déposée au registre du BAPE.

M. UGO LAPOINTE :

2385 O.K. Et elle date de quand, cette étude-là?

LE PRÉSIDENT :

2390 Monsieur Lafrenière, est-ce que vous avez en tête, elle date de quand, cette étude-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Je ne sais pas, Monsieur le président. Je ne sais pas coeur. Cette étude-là date d'avant

2395 2014. 2014 et avant. C'est une étude qui a été commandée par l'ancien propriétaire du site avant la
fermeture des opérations à la fin 2014. Alors encore une fois, on est très ouverts et on va déposer
cette étude-là, donc sur... à la commission, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

2400 Merci beaucoup. Donc, ça terminerait votre intervention, monsieur Lapointe. Donc, merci
beaucoup.

2405 On pourrait passer à la prochaine intervenante donc qui va être madame Martine Cotte.
Donc, madame Cotte.

Mme MARTINE COTTE :

2410 Donc, ma prochaine question va être encore en rapport avec les indicateurs et la
pondération. Donc, ça va être dans le compte « Socioéconomique » pour le compte auxiliaire
« Utilisation allochtone du territoire ». Ça fait que ce que je voulais savoir, en fait, c'est que, bon,
pour l'indicateur, les allochtones, il y a un indicateur qui s'appelle « Distance du bail le plus près », -
- et, en passant, c'est des gens qui l'utilisent de façon annuelle, là, ce n'est pas des gens qui sont là
juste en vacances -- cet indicateur-là a une pondération de 4.

2415 Alors qu'il y a un autre indicateur, qui est « Distance par rapport à un secteur prisé pour la
chasse à l'orignal », qui, évidemment, est de l'utilisation saisonnière, et on s'entend, c'est de la
chasse, qui a une pondération de 6. Donc, je voudrais savoir pourquoi l'indicateur « Distance par
rapport à un secteur prisé pour la chasse à l'orignal » a, dans le fond, cette pondération-là, là, qui
2420 est de 6 par rapport à l'autre de 4 qui est pour la distance du bail le plus près?

LE PRÉSIDENT :

2425 La question est très claire, madame Cotte, donc je la dirige à monsieur Lafrenière et à son
équipe.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2430 Merci, Monsieur le président. Merci, madame Cotte. Alors, je redirige cette question à
monsieur Poulin.

LE PRÉSIDENT :

2435 Monsieur Poulin, on ne vous entend pas.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2440 Oui, encore, excusez-moi, au niveau mécanique. Donc, ce que j'allais mentionner, justement, c'est qu'au niveau de la distance par rapport au bail le plus proche, il est situé dans le compte auxiliaire des nuisances, alors que la chasse, le secteur de chasse à l'original est situé dans le compte auxiliaire d'utilisation du territoire, donc dans deux comptes auxiliaires différents. Ce qui fait que les pondérations associées à ça ne sont pas comparées les unes par rapport aux autres. Donc, au niveau du bail, le poids est vraiment donné dans le compte des nuisances.

2445

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, madame Cotte, donc ça répond à votre question?

2450

Mme MARTINE COTTE :

2455 Bien, oui et non, dans le sens que dans la pondération dans les comptes auxiliaires, O.K., « Nuisances » a une pondération de 4 et « Utilisation allochtone du territoire » a une pondération de 4. Donc, on a deux fois le chiffre 4 pour le compte auxiliaire. Maintenant, quand on tombe dans les critères, « Distance du bail le plus près », c'est 4, et « Distance par rapport à un secteur prisé pour la chasse à l'original », c'est 6. Donc, définitivement, il y a un plus gros pourcentage de point donné pour une distance par rapport à un secteur prisé à pour la chasse à l'original.

2460 Et, je vais avoir une deuxième question qui va arriver par rapport à ça, puis c'est ça. Ça fait que non, c'est juste pour dire quand même que même si c'est dans deux comptes, c'est quand même toujours dans le socioéconomique puis les comptes auxiliaires ont exactement la même pondération. Donc, au bout du compte, l'original a priorité sur le bail sur le proche.

LE PRÉSIDENT :

2465

2470 Donc, monsieur Lafrenière, est-ce que c'est une façon de voir la chose? Et j'avoue, même en dépit de l'explication, là, que monsieur Poulin nous a donnée hier, là, en lien avec les pondérations et les cotes qui sont données, je vous avouerais que c'est une analyse qui est assez compliquée et je comprends madame Cotte de poser des questions. Donc, ce n'est pas une question qui est triviale, puis c'est certain que la commission va creuser cet aspect-là parce que ce n'est pas

encore clair pour nous non plus.

2475 Donc à la décharge de madame Cotte, là, donc je vous retourne la question. Donc, c'est dans le même critère socioéconomique, donc on a 6 pour l'original et 4 pour la distance d'un bail le plus proche. Et je vous retournerais la question d'une autre façon : si on mettait 4 à l'original et 4 à la distance au bail le plus proche, est-ce que ça changerait la valeur globale de cet indicateur-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2480 Vous me posez la question, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

2485 Oui. Oui, à vous et votre équipe, c'est ça, oui.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2490 Si vous permettez, je constate que nous avons plusieurs questions en rapport avec des points extrêmement précis de l'analyse de variantes qui en contient une multitude. Je vous soumettrai ceci, Monsieur le président : avec ces demandes très très extrêmement précises là, qui sont tout à fait justifiées en l'occurrence, est-ce que ça ne serait pas opportun d'avoir un segment qui est associé à ça? Loin de moi l'idée de vous donner le ton ou donner l'ordonnancement des sujets à aborder, je veux être clair là-dessus, mais simplement pour s'assurer que le citoyen, le public comprend toute l'importance de ça, comment la pondération, ça fonctionne, comment un par rapport à l'autre peut avoir été...

2500 Parce que je ne ferai que vous donner une analogie pour qu'on comprenne bien ce qu'on veut dire. Si je posais la question à un concessionnaire automobile pourquoi on a posé une vis, telle vis dans une voiture, c'est très précis comparé à la globalité de ce que ça peut représenter. Alors, on peut en débattre de cette vis-là, mais encore une fois, je ne veux pas minimiser, c'est très important, mais en même temps, je pense qu'il y a peut-être un avantage pour le public de comprendre comment ça fonctionne la pondération, comment ça fonctionne quand on compare un avec l'autre. Ils sont tous importants et il y a des décisions, des choix qui sont faits en toute bonne foi, et je pense que le public gagnerait à savoir comment ça fonctionne ce processus-là.

2505

LE PRÉSIDENT :

2510

Monsieur Lafrenière, je vous dirais que je ne pense pas que la commission va en faire un segment. Je vous dirais également -- et là, je prends une liberté, là, à titre de président -- j'ai enseigné les statistiques à l'université pendant 30 ans. J'ai regardé comment la directive du ministère veut que ce soit fait et j'ai lu votre étude d'impact et ce n'est pas encore clair pour moi.

2515

Donc, je ne veux pas qu'on parle d'une vis dans une auto chez un concessionnaire automobile. C'est plus compliqué que ça, et la question est que ce n'est pas clair encore aujourd'hui pour le public et ni la commission. Donc, vous comprendrez qu'on va poser des questions là-dessus et que ça va être important que la commission et que le public aussi comprennent. Donc, je vous réadresserais la question que je vous ai posée via la question qui a été posée par madame Cotte : est-ce que si on avait mis la cote 4 à l'original et 4 à la distance du bail du près, ça aurait changé quelque chose?

2520

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2525

Oui, je vous remercie, Monsieur le président. Avant de rediriger la question à monsieur Poulin, je veux juste être sûr qu'on comprend bien l'intervention que je viens de faire. L'idée, c'est, comme je le mentionnais, de s'assurer que le public comprend bien ce dont il est question, pour le bénéfice du public tout simplement, hein, ce n'est pas faire autre chose que ça. Alors si vous jugez qu'il n'y a pas de sujet là-dessus...

2530

LE PRÉSIDENT :

Pour que (inaudible) comprenne bien, c'est pour le bénéfice de l'analyse de la commission et la commission ne comprend pas bien comment vous avez fait votre analyse. Donc, je pense qu'il ne faut pas minimiser -- et je ne dis pas que vous minimisez l'importance de cet aspect-là -- mais il va falloir comprendre que la commission va gratter, là, va aller jusqu'au fond de cette question-là pour bien comprendre comment vous avez fait une analyse objective des différentes variantes à partir de votre analyse, là, multisectorielle.

2535

2540

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Merci, Monsieur le président. Alors, je redirige la question à monsieur Poulin.

2545

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2550 Oui. Donc, en effet, il est tout à fait possible de faire relativement rapidement une
modification dans les scénarios de calcul et d'obtenir un nouveau résultat pour vous revenir avec un
chiffre de voir quelle est la sensibilité par rapport à ce changement bien précis là. Puis également,
2555 bien, dans le compte qui comprenait l'utilisation allochtone du territoire, on a quatre indicateurs
là-dedans, alors que dans les nuisances, je crois qu'on en a deux. Ça fait qu'il y a une question aussi
de pondération. Donc, c'est un poids de 6 qui est redivisé dans les quatre items. Puis je
mentionnerais également que le rapport des solutions de rechange, il a aussi fait l'objet de deux
rondes de questions et commentaires de la part d'Environnement et Changement climatique, où on
a également eu des échanges par rapport aux différentes justifications des pondérations et autres
dans le cadre du processus.

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends bien, mais bon, c'est important, je pense, que cette question-là soit bien
comprise et, comme hier, donc si... Et là, je ne vous demande pas de faire le calcul que je vous ai
demandé. Je voulais savoir si vous pensez, si vous croyez que c'est quelque chose qui aurait pu
2565 changer le résultat. Et en particulier, hier, vous ne nous avez pas convaincu... Non, je vais reprendre
mon explication. Je n'ai pas bien compris votre explication que le fait d'avoir 12 indicateurs pour une
composante qui est de 4 par rapport à l'autre, on parlait de l'environnement et du socioéconomique,
moi, je n'ai pas bien compris comment celui qui en a 12 ne pas va diluer la valeur finale qui va être
donnée à l'élément « Environnement », par exemple.

2570 Parce que sur les 12, si vous mettez 10 à un puis vous mettez 1 à tous les autres, lorsqu'on
fait la moyenne, bien, ça va donner quelque chose qui va se rapprocher de un point quelques. Et
c'est une des choses que, hier, je n'ai pas bien compris, là, lorsque vous nous avez dit : « Ça n'a
pas d'impact parce qu'il y a une pondération qui est donnée à chacun des éléments. » Mais je ne
2575 vois toujours pas comment le fait qu'il y en ait 12 dans un... pour un indicateur comme
l'environnement et 4 pour le socioéconomique, que les pondérations qu'on va donner dans chacun
des indicateurs ne va pas avoir d'effet sur le résultat final de votre analyse.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2580 Oui, je comprends, Monsieur le président. Et puis je me demandais, également, s'il ne
pourrait y avoir peut-être un certain support de... au niveau... une explication au niveau
d'Environnement Canada qui fournit, en fait, cette méthodologie de calcul dans leur guide sur
l'évaluation des solutions de rechange qui se trouve à être suivi, là, dans le cadre de ces

2585 processus-là d'inscription à l'Annexe 2.

LE PRÉSIDENT :

2590 Mais en principe, c'est vous qui l'avez utilisé, qui l'avez appliqué, donc je ne vois pas pourquoi vous voulez référer, là, à un calcul... je ne comprends pas votre demande.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2595 Bien, je pense qu'on pourrait, effectivement, vous revenir et prendre le temps de passer les tableaux de calcul. Je pense que ça vaut la peine de le regarder et de faire les... comme si on faisait les étapes pour être en mesure de voir, là, avec des exemples concrets et les chiffres, là, comment tout ça, cette mécanique-là fonctionne.

LE PRÉSIDENT :

2600 Puis c'est peut-être quelque chose -- et là, je vais arrêter là parce que je ne veux pas prendre trop de temps sur les questions du public -- mais sans doute, ce n'est pas quelque chose qu'on fera en ligne, c'est certainement quelque chose qu'on vous demandera de faire par écrit.

2605 Est-ce que mon collègue avait un complément de question à poser?

LE COMMISSAIRE :

2610 Bien, c'était peut-être juste, la question est à Environnement Canada, à savoir, finalement, dans le guide, est-ce que le nombre... on comprend, il y a les quatre comptes principaux, là, puis le restant, est-ce c'est selon le loisir, le bon loisir de celui qui fait l'analyse ou si le nombre de boîtes est déjà fixé d'avance et comment est-ce qu'on les remplit, là?

LE PRÉSIDENT :

2615 Monsieur Gamero.

M. AUGUSTO GAMERO :

2620 Je ne suis pas sûr de comprendre la question, Monsieur le commissaire. Est-ce que vous pouvez répéter, s'il vous plaît?

LE COMMISSAIRE :

2625 Oui, je vais la reformuler ou la répéter, ça va. Ma question, c'est la structure, finalement, là.
Si j'ai bien compris, on commence par quatre, il y a quatre grands thèmes, ou quatre grands
comptes, et après ça, il y a, bon, il y a subdivision, ils sont encore subdivisés, donc est-ce que
[interférence] voir, est-ce que la structure de calcul, un chiffrier de calcul est imposé, ou sinon c'est
2630 laissé libre, finalement, à celui qui veut s'en servir? Par exemple, hier, on nous a indiqué que pour
le compte « Économique », bien il y a quatre sous comptes -- je ne sais pas comment on les a
nommés, là – qui, eux, étaient imposés par Environnement Canada. Alors, je me demandais si dans
les autres catégories, il y avait aussi des éléments fixes imposés par Environnement Canada.

M. AUGUSTO GAMERO :

2635 Bien premièrement, c'est important de clarifier qu'on n'impose rien. Ce qu'on a dans les
guides, c'est vraiment ça. C'est vraiment un guide, ce n'est rien d'imposant. C'est vraiment une
structure qui aide le développement d'un rapport de solutions de rechange pour les promoteurs.

2640 Maintenant, c'est les promoteurs qui ont la responsabilité de développer ces rapports-là,
puis nous, notre rôle, c'est vraiment de voir que les principes puis les étapes qui sont dans le guide
sont respectés. Alors, on a une fonction, si vous voulez, de challenge, de défi qu'on a envers le
promoteur. Donc, on pose les questions qui sont de nature technique pour s'assurer, justement, que
le guide est respecté. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

2645

LE COMMISSAIRE :

C'est correct. Au pire, j'irai voir le guide en détail, ou je reviendrai, s'il y a lieu. Merci bien.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, merci beaucoup.

Donc, ça fait un bon moment, madame Cotte, qu'on vous laisse en ligne.

2655

Mme MARTINE COTTE :

Oui. Je n'ai [interférence].

2660

LE PRÉSIDENT :

Et je ne me rappelle plus si vous avez vos deux questions, mais je vais vous permettre de poser une question additionnelle.

2665

Mme MARTINE COTTE :

Ce n'est pas grave, je vous écoute, mais j'ai une deuxième question.

2670

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2675

Mme MARTINE COTTE :

Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît? Je n'ai pas bien compris. O.K., parce que j'ai une deuxième question. Est-ce que je peux en poser une deuxième, oui?

2680

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y. Oui.

2685

Mme MARTINE COTTE :

O.K. Ma question est toujours par rapport au fameux secteur prisé pour la chasse à l'orignal. Je me fie sur la carte 1, *Composantes du milieu humain*, où on a une zone en rouge où on indique exactement où est cette zone-là -- et je ferais remarquer que la zone est beaucoup plus proche de la halde 2, ce que les gens du lac Bloom... pas du lac Bloom mais du lac Daigle auraient aimé avoir comme halde à stériles que de la halde 1. Donc, c'est sûr que la halde 1 est comme favorisée, là, par cet indicateur-là.

2690

Maintenant, je ferais remarquer que cet indicateur-là est dans la zone 23 de chasse, 23 sud, et qu'il est interdit de chasser dans cette zone. Donc je voudrais savoir, pourquoi on a utilisé cet élément-là alors qu'on ne peut pas? C'est au sud du lac Boulder, c'est à l'est de colline Catilan, et la zone de chasse 23 suit exactement la ligne de partage des eaux. Parce qu'il faut savoir que la mine de MFQ est à la ligne de partage des eaux qui s'en vont vers le lac Boulder, vers l'ouest, ou encore vers le lac Daigle qui s'en va ensuite vers le sud, là, vers la rivière Moisie et tout ça, là. Donc,

2695

2700 ils sont vraiment vraiment à la ligne de partage des eaux. Et ces deux secteurs-là que je vois sur la carte ne font pas partie de la zone 19 où on peut chasser.

LE PRÉSIDENT :

2705 La question est très claire, donc...

Mme MARTINE COTTE :

Et ça a un impact... Oui.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. En en tenant compte dans l'indicateur, c'est certain que ça a un impact. Donc, je pense que votre question est très claire, je vais la diriger à monsieur Lafrenière.

2715 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui, merci bien, Monsieur le président. Donc je la redirige, aussi, donc, à monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2720 Oui, bonjour, Monsieur le président. En fait, je pense que c'est issu essentiellement des consultations qui avaient été faites en 2012 et 2013 où il avait été mentionné, lors de ces consultations-là, dans la première partie du projet, que c'était un secteur de chasse prisé pour l'original en raison de la présence de certains peuplements feuillus particuliers. Donc, c'est basé sur
2725 ça qui a été fait, mais on va faire les validations en conséquence et ajuster au besoin, le cas échéant, pour tout ça.

LE PRÉSIDENT :

2730 Donc, merci beaucoup, madame Cotte, de votre patience, là, parce que vous avez été longtemps en ligne.

Mme MARTINE COTTE :

2735 Oui, est-ce que je peux juste spécifier une chose? Monsieur vient de dire que, effectivement, c'était noté qu'il y avait... que c'était le seul secteur de massif de bouleaux en

2740 périphérie du noyau urbain de Fermont alors qu'il y en a d'autres. Je veux dire, il y a le lac Tupper, il y a le lac Huard. Je pourrais facilement vous démontrer que des massifs de bouleaux, il y en a ailleurs qu'à la colline Catilan. Donc, je pense que ça n'a pas été fouillé vraiment en profondeur, là, les raisons qui ont été données par les chasseurs dans ce temps-là. D'autant plus que c'était sur un secteur qui n'était pas permis. Ça termine ma question. En fait, ma précision.

LE PRÉSIDENT :

2745 Et c'est quelque chose que vous pourrez faire valoir éventuellement dans votre mémoire si vous décidez d'en déposer un à la commission. Donc, je vous remercie beaucoup, madame Cotte.

Mme MARTINE COTTE :

2750 Ah, on va en déposer un, oui. On va en déposer un, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

2755 C'est bien. Donc, bien, je suis bien content de l'entendre. Je vous remercie beaucoup.

Mme MARTINE COTTE :

C'est bien, merci.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Et quand je dis : « Je suis bien content de l'entendre », parce que le BAPE a comme objectif d'entendre les citoyens et, donc, mon commentaire s'arrête là.

2765 Maintenant, je vais passer au prochain intervenant qui est monsieur Dmitri Kharitidi. Donc, monsieur Kharitidi, est-ce que vous êtes en ligne?

M. DMITRI KHARITIDI :

2770 Oui, je suis là. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend bien. Allez-y.

2775 **M. DMITRI KHARITIDI :**

2780 Donc, rebonjour, Monsieur le président et Monsieur le commissaire. Une autre question liée à ce projet-là. Hier, ça a été mentionné que le remblaiement de la fosse avec les résidus est, en fait, un scénario moins coûteux pour la compagnie. Donc, est-ce que c'est possible de vraiment connaître, selon l'analyse des sensibilités de la valeur nette du projet, comment les coûts opérationnels vont influencer la valeur du projet dans le futur dans des différents scénarios, et quelle sera la proportion de la valeur attribuée, par exemple, à l'augmentation ou à la diminution des coûts opérationnels liés à la gestion des résidus?

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lafrenière, la question me semble claire.

2790 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Alors, vous m'excuserez, Monsieur le président, j'aurais besoin de précisions pour bien comprendre la question, s'il vous plaît.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, monsieur Kharitidi, je vais vous demander de redonner votre question, s'il vous plaît.

2800 **M. DMITRI KHARITIDI :**

2805 Oui. Donc, l'analyse des sensibilités du projet suggère que le coût opérationnel, c'est un des facteurs principaux qui peut influencer la valeur nette actualisée du projet. Maintenant, est-ce qu'on peut fournir des informations comment les coûts opérationnels liés à la gestion des résidus dans un scénario de remblaiement de la fosse va influencer la valeur nette actualisée du projet, et quelle sera la valeur nette actualisée dans des différents scénarios? Est-ce que c'est plus clair?

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, ça me semble clair, là. C'est un peu long comme question, mais ça me semble clair. Donc c'est la prise en compte des coûts opérationnels, finalement, dans la variante, là, de la fosse du lac Bloom, c'est bien ça?

M. DMITRI KHARITIDI :

2815 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2820 Et comment ça aurait changé la... est-ce que ça a été pris en compte et, si oui, comment ça peut changer, là, la valeur nette de cette variante-là, c'est bien ça?

M. DMITRI KHARITIDI :

2825 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Lafrenière.

2830 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

2835 Donc pour répondre du mieux que je peux à la question, il y a une analyse des sensibilités qui est incluse à l'étude de faisabilité comme telle mais pas dans l'étude d'analyse de solutions de rechange puisque l'option de déposer dans la fosse n'a pas été retenue pour les raisons qu'on a expliquées un peu plus tôt dans la vidéo. Voilà.

LE COMMISSAIRE :

2840 Je pense que la question de monsieur... de Dmitri, vient recouper un peu celle de monsieur Ugo Lapointe plus tôt au début de l'après-midi, à savoir un peu les relations (inaudible) des scénarios qui impliqueraient l'utilisation de la fosse soit plus tard ou, enfin, [interférence].

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2845 Si la question, c'est : Est-ce que ça a été fait? La réponse, c'est : ça n'a pas été fait parce que pour Minerai de fer Québec, le scénario de remblayer la fosse n'est pas un scénario qui est envisagé actuellement. Est-ce que ça va?

2850

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui, en fait, la réponse est claire.

2855 **LE COMMISSAIRE :**

Ça va, mais ça n'empêche pas de poser la question à savoir qu'est-ce que ça impliquerait si c'était envisagé.

2860 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Alors, je pourrais vous revenir. Je m'excuse, Monsieur le président. Je pourrais vous revenir avec une réponse, mais comme ça, c'est difficile de répondre pour nous, comme ça, d'emblée, comme ça qu'est-ce que ça peut représenter.

2865 **LE COMMISSAIRE :**

En fait, même nous, on pourra peut-être le préciser éventuellement plus tard, ce genre de questions là.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, monsieur Kharitidi, donc, je comprends que cette question-là sera clarifiée plus tard, là, par des questions qui seront transmises par écrit par la commission et c'est... les questions et les réponses sont déposées sur le site Web, là, de la commission, du BAPE, mais dans le dossier de notre commission. Donc, vous pourrez avoir votre... une réponse claire à votre question éventuellement. Est-ce que ça vous va?

2880 **M. DMITRI KHARITIDI :**

Oui, ça me va. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2885 Et, est-ce que vous auriez une deuxième question?

M. DMITRI KHARITIDI :

2890

Oui. Bien peut-être juste un peu pour continuer dans la même voie, est-ce que ça serait possible de vraiment faire une analyse des sensibilités du projet dans des différents scénarios afin qu'on puisse vraiment évaluer le projet du point de vue économique et de mieux comprendre les retombées économiques pour le Québec et aussi bien comprendre comment on peut compenser l'impact environnemental du projet avec ces retombées-là? Est-ce que ça serait envisageable? Est-ce que c'est trop demandé?

2895

LE PRÉSIDENT :

2900

Je n'ai pas la réponse, je peux poser la question à monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2905

Merci bien pour la question. J'aurais tendance à dire que cette question est plutôt vaste. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a une partie de ce qui est demandé qui a déjà été fait dans le cadre de l'étude d'impact, c'est-à-dire d'évaluer ce que peut représenter l'impact et ce que devrait représenter, en fait, si je peux parler de compensation pour cet impact-là. Puis j'essaie juste de répondre à la question, évidemment. Pour ce qui est de la sensibilité, évidemment, dans l'étude de faisabilité de sensibilité qui a été faite, il y a ces analyses de sensibilité là qui ont été faites aussi, laquelle, cette étude-là, pourra être déposée à la commission.

2910

Mais, en fait, je ne suis pas certain de tout à fait répondre parce que c'est très vaste comme question. Je ne sais pas si on peut préciser davantage.

2915

LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous pourriez nous préciser ça en... prenez la question en délibéré et nous préciser, là, la réponse à cette question-là dans les 48 heures.

2920

M. DMITRI KHARITIDI :

Oui. Bien, je pourrais aussi envoyer cette question-là par écrit et préciser exactement les points où j'aimerais apporter des précisions. Est-ce que ça vous convient?

2925

LE PRÉSIDENT :

2930 Ce serait apprécié, monsieur Kharitidi, de nous le transmettre par courriel, donc à la commission, et ça va permettre, sans doute, de préciser les aspects, là, que vous vous voudriez voir éclaircir, et on transmettra ça, par la suite, au promoteur.

M. DMITRI KHARITIDI :

2935 Parfait. Excellent.

LE PRÉSIDENT :

2940 Ça va. Merci beaucoup.

M. DMITRI KHARITIDI :

Merci beaucoup, Monsieur le président.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Donc je vais passer... Oui, j'ai mon collègue...

LE COMMISSAIRE :

2950 Je peux attendre un peu.

LE PRÉSIDENT :

2955 Non. Est-ce que c'était en lien avec...

LE COMMISSAIRE :

2960 C'est toujours une question de l'utilisation de la fosse ou de gestion, là. Mais, en fait, c'était... premièrement, vous indiquez, là, qu'une des raisons pour laquelle les deux... Parce que moi, dans ma tête, il y a la fosse initiale qui a été exploitée par le propriétaire antérieur et la demande pour l'extension vers l'ouest. Et ma question, première question, c'est : est-ce que le problème de contamination dû à la magnétite, d'après ce que j'ai compris, et -- magnésium, pardon -- est-ce que ce problème de contamination était surtout dans la fosse initiale ou... et puis est-ce que l'extension

2965 vient vous aider à l'amenuiser? Est-ce que vous pourriez préciser un peu cette question-là du fait que vous ne pouvez pas vous concentrer dans un secteur comme, par exemple, la fosse initiale?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2970 Merci, Monsieur le commissaire. Donc, c'est le manganèse qui est une contamination, tout comme le phosphore et le calcium en est aussi. On a simplement donné quelques exemples dans le cadre de la vidéo, mais il y a plus que le manganèse.

2975 Ceci dit, ce qu'il faut comprendre, c'est que la question des contaminants -- contaminants, encore une fois, pas en termes environnemental, mais en termes géométallurgique -- dépend des clients aciéristes et des besoins qu'ils ont et des exigences qu'ils ont spécifiques en rapport avec le gisement de concentrés qu'on leur fournit.

2980 Ce qu'il faut comprendre, ce que le propriétaire précédent avait comme clientèle, comme besoins... le marché ce qu'il a besoin, je ne peux pas me prononcer, on ne peut pas se prononcer là-dessus. En ce moment, ce que nous avons comme marché de... à satisfaire, bien, on a besoin de procéder de la façon que nous procédons actuellement. Oui.

LE COMMISSAIRE :

2985 Autrement dit, est-ce que vous pourriez, par exemple, à court terme, procéder, décider, par exemple, d'optimiser, dans les dix prochaines années à venir, l'utilisation de la fosse initiale, pour éventuellement peut-être vous en servir? Est-ce que c'est des scénarios qui sont possibles?

2990 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

2995 Bien, je vous remercie pour votre question parce que, encore une fois, il n'y a pas qu'une question de contaminant, il y a aussi une question de teneur en fer, comme on l'a indiqué. Il y a une question de compétence de la roche, parce qu'une compétence X, Y ou Z passe différemment dans l'usine. Et quand il est question de faire un mélange, bien, on tient compte, justement, de la compétence de la roche pour qu'on puisse retirer le maximum de la ressource dans l'usine, et ça, ça inclut autant la quantité de fer, la teneur en fer, la teneur, les contaminants qui peuvent être dans le gisement et, aussi, la capacité de broyer le matériel pour en soutirer le maximum de fer et éviter que ça se ramasse ultimement dans les résidus miniers. Oui.

3000

LE PRÉSIDENT :

3005 Monsieur Lafrenière, on me note que votre caméra est fermée.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3010 Ah, pardon.

LE PRÉSIDENT :

3015 Donc, simplement vous le signaler au cas où vous ne le sachiez pas. Donc, je vais... Ça va pour mon collègue pour l'instant?

LE COMMISSAIRE :

3020 Pour commencer, oui, c'est correct.

LE PRÉSIDENT :

3025 C'est bien. Donc, je vais passer au prochain intervenant qui est monsieur Ugo Lapointe.

Donc, monsieur Lapointe, vous êtes en ligne avec nous.

M. UGO LAPOINTE :

3030 Oui. Oui, Monsieur le président, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

M. UGO LAPOINTE :

3035 O.K. Merci. Donc, on continue dans la même veine du... des scénarios éventuels de remblaiement. Les différentes déclarations du promoteur qu'on entend laissent entendre que ce serait même illégal de condamner des ressources ou des réserves identifiées ou mesurées ou prouvées, là. Ma question est la suivante : en vertu de quelle loi ou quel règlement, ce serait illégal?

3040

LE PRÉSIDENT :

3045 Merci. Donc, je vais poser la question, d'abord, à madame Turcotte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Je pense qu'elle a effleuré cette question-là tout à l'heure. Donc, est-ce que vous avez... Bon, vous avez entendu la question de monsieur Lapointe?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3050 Oui. Oui. Bien, il n'y a pas de...

M. UGO LAPOINTE :

L'article aussi, s'il vous plaît, de loi. Excusez.

3055 **Mme SOPHIE TURCOTTE :**

3060 Bien, on parle probablement de l'article qui... pour l'émission du bail minier qui, je crois, est l'article 101, ou 100. Mais il y a probablement des différents aspects, là. J'ai un collègue dans une direction que c'est lui qui est plus... qui émet, mettons, les baux miniers. Si on a besoin de plus de précisions, je pourrais lui demander par la suite. Mais moi, ce que j'en comprends, c'est que le bail minier détermine... doit circonscrire la ressource, puis dans l'analyse qui est faite, on doit s'assurer que la ressource est exploitée de façon optimale et qu'on ne laisse pas de ressources perdues encore exploitables et économiques dans les limites du bail minier.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

3070 Je vous poserais une question complémentaire, peut-être, pour préciser, là, votre propos, madame Turcotte. Est-ce que votre ministère considère que la ressource doit être exploitée à tout prix?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3075 À tout prix? C'est une excellente question. D'habitude, quand un promoteur demande un bail minier, c'est parce qu'il y a des... il a circonscrit une ressource, qu'il nous a montré... je pense qu'il doit déposer, c'est une étude de faisabilité, là. Ce n'est pas la préfaisabilité mais c'est bien la faisabilité qui doit être soumise. Donc après ça, nous, quand on émet le bail minier suite, là... depuis 2013, on émet le bail minier seulement après que la procédure d'impact environnemental a été complétée et que le plan de restauration a été approuvé, bien, on s'attend à ce qu'il ait exploité la

ressource qu'on lui a permis d'exploiter. Normalement, quand il est rendu là, c'est parce qu'il y va.

3080

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui, O.K.

3085

Donc, monsieur Lapointe, est-ce que vous voulez un complément de question, là, sur ce point-là?

M. UGO LAPOINTE :

3090

Oui, juste un petit complément, s'il vous plaît, si possible. C'est-à-dire, O.K., donc on va nous revenir avec peut-être avec un petit plus de précisions sur les articles de loi ou de règlement en question et sur les critères, là, légaux s'il y a, là. Ça, je comprends ça.

3095

Mais il y a toujours confusion, et peut-être que c'est lié, dans le fond, à une autre question, là, que vous avez vous-même posée, liée au mandat de la commission. C'est-à-dire, aujourd'hui, on évalue un projet d'agrandissement avec des études environnementales, avec une technique présentée en fonction des normes des autorités des marchés financiers. Mais, on semble indiquer, d'autre part, qu'il y a d'autres études qui identifient possiblement des ressources futures, mais ce n'est pas ça qu'on évalue aujourd'hui. Mais en même temps, on les reconnaît déjà parce que ça aurait été un bail... C'est là où on est perdus un peu, là. Vous comprenez où je veux en venir? Je n'ai pas vraiment de sous-question, dans le fond. C'est juste une conclusion dans la légalité du processus actuel.

3100

LE PRÉSIDENT :

3105

En fait, je comprends très bien votre question, monsieur Lapointe. Je peux la résumer, là. C'est un peu la question que j'ai posée en début de séance aujourd'hui. Donc, il y a un bail qui a été... ou il y a une modification au décret qui a été accordée en 2011, donc qui a permis de passer d'une exploitation de 8.5 millions de tonnes par an à 16 millions de tonnes par année, et qui n'a pas été... ce décret-là n'a pas été soumis ou n'a pas évalué la possibilité de stocker les résidus. Les impacts que pouvait avoir le stockage des résidus avec, donc, cette augmentation de production.

3110

Et là, bien si je comprends bien votre question... Donc là, aujourd'hui, le BAPE, ce qu'on nous demande, c'est d'évaluer le projet d'augmentation de stockage des résidus et des stériles. Donc... et là, bon, ça, ça résume un peu votre pensée puis ça résume la question que j'ai posée au ministère, là, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en début de

3115

rencontre.

3120 Puis je conviens avec vous, là, que c'est une question qui mérite d'être éclaircie.
Cependant, votre question, si j'essaie de l'interpréter différemment, là, pour le bénéfice de... puis ce
n'est pas qu'elle n'est pas claire, je la comprends très bien, mais... Parce que ça aussi, c'est une
question que la commission se pose, jusqu'à quel point, selon les règlements du ministère des
Ressources naturelles, c'est légal ou illégal ou pas légal de laisser des ressources dans...
3125 inexploitées. Puis dans le cas présent, dans quelle mesure ça serait non conforme à vos lois de ne
pas utiliser la fosse pour stocker les résidus, sous prétexte qu'il y a des ressources qui pourraient
être exploitées dans le futur.

3130 Et ça, je pense, le ministère des Ressources naturelles pourrait certainement contribuer à
éclaircir cette zone, là, de... je dirais cette zone floue. Et donc, je pense que je prendrais votre
suggestion, madame Turcotte, de consulter vos collègues et de peut-être nous revenir par écrit avec
des éclaircissements sur... comme monsieur Lapointe le demande. Lui aimerait avoir quelles sont
les règles, les lois, là, les numéros de règlement qui... en vertu desquels le Ministère examine cette
question-là et considère que c'est légal ou illégal de laisser des ressources dans une mine sans les
exploiter. Et j'irais plus loin, là : comment votre ministère compose avec ces règlements-là pour
3135 déterminer qu'on accorde ou non un bail minier?

Mme SOPHIE TURCOTTE :

3140 Parfait. J'espère que j'ai tout noté pour vous.

LE PRÉSIDENT :

3145 Ça, monsieur Lapointe... est-ce que ça traduit bien, monsieur Lapointe, les
éclaircissements que vous aimeriez avoir?

M. UGO LAPOINTE :

3150 Absolument, oui. Merci, Monsieur le président. Et là-dedans, aussi, c'est la définition de
ressource. Comment le Ministère définit « ressource », les ressources en question.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Je vais laisser à monsieur Lafrenière l'opportunité d'apporter des précisions parce que
j'ai vu que vous avez levé la main à quelques reprises. Donc, allez-y, monsieur Lafrenière.

3155 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

3160 Merci bien, Monsieur le président. Peut-être juste une précision quant à peut-être pour éclairer la commission sur cette question. Ce que nous prétendons dans le projet, c'est qu'en vertu de la *Loi sur les mines*, l'article 241, nous devons demander une autorisation au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour entreposer autant les résidus que les stériles. Et évidemment, cette autorisation-là requiert que nous justifions que nous ne déposons pas de stériles ou de ce type de matériaux là, stérile ou résidu, là où il y a un potentiel minéral.

3165 Alors nous, évidemment, on a, dans le cadre du projet, on a tenu compte de cette exigence-là pour obtenir une autorisation, parce que non seulement, nous devons avoir une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, mais nous devons aussi avoir une autorisation en vertu de l'article 241 de la *Loi sur les mines* pour pouvoir entreposer ces matériaux-là. J'espère juste que ça amène un peu de (inaudible).

3170 **LE PRÉSIDENT :**

3175 C'est bien, non, c'est la raison pourquoi je voulais vous donner la parole. J'étais convaincu que vous vouliez apporter une précision qui pouvait peut-être nous éclairer. Ça fait partie de la réponse. Il y aura toute la question, là, de l'évaluation du potentiel sur laquelle, là, on va certainement revenir, là, à travers nos audiences. Mais c'est quand même une partie, là, de la réponse qui permet de comprendre pourquoi vous avez présenté ou vous avez justifié le projet comme ça et je vous remercie, c'est très bien.

3180 Donc, monsieur Lapointe, avez-vous une deuxième question pour nous?

M. UGO LAPOINTE :

3185 Oui, la deuxième question est la suivante. C'est toujours sur le même sujet. Cette fois-ci, bon, c'est en réaction à la vidéo, là, qu'on nous a présentée tout à l'heure pour nous expliquer en gros, là, pourquoi ce serait impossible de remblayer une partie ou la totalité de la fosse dans ce cas-ci, là, en nous expliquant différents critères, différentes considérations. La question est la suivante, puis je vais essayer de la résumer parce qu'elle est un peu complexe, mais autrement dit : est-ce que le promoteur est en train de nous dire que, dans le fond, la fosse actuelle et la fosse future qui va continuer de s'agrandir? Qui, selon notre compréhension, là, va quand même être assez... elle est déjà de grande envergure, elle va être encore de plus grande envergure. Il n'y a pas de loin de quatre ou cinq, minimum, kilomètres de pourtour, t'sais, si on fait la circonférence, de fronts, de différents fronts de taille, dans le jargon minier, des fronts de minage. Il y a beaucoup de

3190

fronts de minage.

3195 Mais là, si on a bien compris, c'est que, selon le promoteur, ce serait impossible de jouer
avec les... la recette, comme il dit, de différentes roches, différentes teneurs, différents niveaux de
contaminants. Il faut absolument tout laisser ouvert à 100%, il n'y a aucun scénario où on pourrait,
par exemple, remblayer 20%, 30%, 40%. C'est impossible. Et c'est ça qu'on a compris, là, en tout
cas que nous, on a compris du vidéo. Je ne sais pas si j'ai mal interprété. Et si c'est le cas, est-ce
3200 qu'il y a des études qui documentent cela, que c'est absolument impossible de faire ça là, là?
C'est-à-dire d'utiliser, dans le fond, l'ampleur de la fosse pour jouer avec les recettes, mais tout en
remblayant une partie puis en utilisant l'autre partie pour faire ces recettes-là, là. Donc, c'est ça la
question.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, monsieur Lafrenière, on vous laisse à vous et votre équipe, là, répondre à la question
de monsieur Lapointe.

3210 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Merci bien, Monsieur le président. Merci, monsieur Lapointe. Peut-être une précision
concernant la vidéo, hein. Vous ne l'avez vue, à ce stade-ci, qu'une seule fois, bien qu'elle sera
déposée officiellement. Tel que je l'ai mentionné, dans le fond, au début, Minerai de Fer Québec
3215 s'est engagée à faire une étude qui va pouvoir déterminer s'il y a une possibilité de pouvoir remblayer
vers la fin de la vie de la mine, et ça va continuer que ce soit avec le plan minier initial ou le plan
minier récemment mis à jour.

Ceci dit, ce qui est important de comprendre aussi, c'est que Minerai de fer Québec, donc,
3220 quand on a commencé, en 2018, à opérer la mine, on s'est vite rendu compte qu'il y avait des
propriétés géométrurgiques qui étaient plutôt défavorables à la concentration du fer et à la
récupération du fer, tel qu'on l'a exprimé, donc, dans la vidéo qu'on vous a présentée précédemment.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'on n'a pas nécessairement, à ce stade-ci, assez
3225 d'informations pour déterminer quel *blend*, quel mélange nous devrions faire dans 15 ans avec le
gisement que nous avons en place. Donc, le niveau fin de détails sur le mélange qu'on doit faire, on
n'a pas ça en ce moment. Ce qu'on a comme information, c'est est-ce qu'il y a un certain pourcentage
de fer, est-ce qu'il y a un gisement qui est intéressant au niveau rentabilité, au niveau de la rentabilité
de l'exploitation. Maintenant, on s'est rendu compte assez rapidement dès le départ qu'il y avait des
3230 subtilités dans ce gisement-là qui nécessitaient des ajustements à l'usine pour être sûr de récupérer

le maximum.

3235 Maintenant, pour répondre plus spécifiquement à votre question, est-ce qu'il y a des études qui nous permettent... des études de forage géométallurgique qui nous permettent de dire qu'on va avoir besoin d'utiliser tel front, tel petit front ici, tel petit front là puis faire un amalgame de mélanges? Ça n'existe pas actuellement. Mais évidemment, dans une perspective d'exploiter de façon durable, c'est-à-dire le plus de gisements possibles dans le secteur, et c'est important pour nous de nous assurer qu'on garde le maximum de front de taille pour permettre ces mélanges-là puis d'assurer d'exploiter autant les parties de fer qui, autrement, ne pourraient pas être exploitées, que celles qui sont riches en fer qui sont faciles à exploiter et qui coûtent beaucoup moins cher à exploiter.

3240 Alors l'idée, c'est d'exploiter la ressource de la bonne façon. Puis quand je dis « durable », là, bien, évidemment, ça veut dire de s'assurer que tant qu'à avoir une mine qui est en place, qui a déjà les impacts qui sont en cours actuellement, aussi bien tirer le maximum de cette ressource-là pour toutes les parties prenantes. Ça inclut Minerai de fer Québec, ça inclut le gouvernement, ça inclut les communautés. Tant qu'à inclure, ça inclut les gens qui ont des emplois. Tant qu'à inclure, aussi bien tirer le... trouver une façon de s'assurer de bien exploiter la ressource. Alors, c'est ça l'approche qu'on a. Puis il n'est pas dit qu'on ne sera pas capable de faire une étude qui va nous donner une meilleure précision, mais il n'est pas dit non plus que cette étude-là n'aura pas une certaine limitation quant aux propriétés géométallurgiques qu'on pourrait tirer de ça et la planification des mélanges qu'on devra faire.

3250 Alors, c'est assez complexe. Je ne dis pas que ce n'est pas possible, je ne dis pas qu'on ne s'engage pas à le faire. On s'engage à le faire, mais en même temps, à ce stade-ci, c'est impossible pour nous de s'assurer qu'on va être en mesure de dire qu'à telle année, sans limite, là, on va être capable de remblayer. On peut dire... on peut peut-être penser qu'à partir de telle année, on sera potentiellement capable de remblayer, c'est qu'on souhaite faire parce que c'est moins cher pour nous. T'sais, je veux dire, dans un certain sens, c'est moins cher pour nous autre de remblayer dans la fosse que de remblayer à l'extérieur de la fosse. Alors, c'est tout à notre avantage économique, de ce point de vue strictement économique, de remblayer dans la fosse. Alors, on va définitivement tenter de remblayer dans la fosse le plus possible.

LE PRÉSIDENT :

3265 C'est bon. Merci beaucoup, monsieur Lafrenière. Merci à monsieur Lapointe.

Je vais laisser mon collègue, si vous permettez, poser une question, là, j'imagine en lien avec...

LE COMMISSAIRE :

3270

Oui, en fait, avec votre analyse. Je pense que c'est intéressant comme point de vue. Par contre, comme prévisibilité, j'imagine que le secteur entourant la fosse, les deux fosses réunies ensemble, il y a quand même plusieurs dizaines de forages qui ont dû être réalisées, et analyses. Vous devez avoir une assez bonne connaissance de la variabilité tout de même, surtout si vous êtes capable d'aller piger à gauche et à droite, là. Et donc, je pense que la question qui est posée ici par monsieur Lapointe va peut-être plus dans le sens de dire : est-ce que ce serait possible d'avoir des scénarios, deux ou trois ou un, enfin qui permettraient d'entrevoir l'utilisation d'une partie de la fosse, ne serait-ce que pour réduire certains impacts qu'on n'aime moins sur les lacs pour certaines personnes, et voir l'impact de ça sur probablement les coûts-bénéfices?

3275

3280

Autrement dit, est-ce que, finalement, au lieu de dire que ça serait moins coûteux probablement d'utiliser la fosse, mais probablement que, globalement, il y a peut-être d'autres considérations économiques qui se rajoutent, qui ont été pris en compte, ou environnementales, mais on aimerait ça voir les chiffres qui nous démontrent ou qui montrent, en fait, ça voudrait dire quoi financièrement, c'est quoi les risques? Parce que dans le fond, il y a un intérêt économique, mais il y a aussi, en bout de ligne, de savoir bien ça être quoi les profits qu'on va récupérer, c'est quoi l'impact d'une décision, et à la fin, de nous faire une présentation pour savoir c'est quoi les pertes possibles, ou ça nous coûterait combien, par exemple, vouloir mettre les sous dans la mine plus tôt que prévu, qu'à la fin.

3285

3290

Cette information-là, je ne pense pas qu'on la voit, comme vous avez dit, vous ne l'avez pas fait, là. C'est monsieur... je pense que monsieur Lapointe va un peu dans ce sens-là pour la question concernant la planification, si on veut, ou des scénarios qui pourraient montrer comment est-ce que qu'on pourrait utiliser la mine... la fosse, pardon, et, naturellement, son impact financier ou opérationnel.

3295

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Je vais essayer de répondre à votre question, Monsieur le commissaire, qui est, je dois admettre ce n'est pas évident à répondre. C'est-à-dire que si la... si je comprends bien puis vous me corrigerez, là, si je comprends bien, est-ce que... combien représente, d'un point de vue économique, le fait d'entreposer dans la fosse, est-ce qu'on peut apprécier qu'est-ce que ça peut représenter. Est-ce que c'est bien ça?

3300

3305

LE COMMISSAIRE :

3310 Oui, un peu. En fait, s'il y avait une estimation, là, parce que (inaudible) fait pour d'autres
raisons, mais je pense que ce qui serait intéressant de voir, ça serait d'avoir un ou deux scénarios
que vous feriez en disant : O.K. Moi, j'essaie de voir ça serait quoi le plus tôt que je pourrais le
prendre, et d'une façon réaliste, et ce que ça inclurait comme coûts. Je pense que ça va aider les
gens à contrebalancer un peu les autres informations où on a un peu négligé, finalement, les coûts
associés à l'utilisation de la fosse.

3315

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

O.K.

3320

LE COMMISSAIRE :

C'est un peu dans ce sens-là que...

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3325

O.K. Je comprends mieux votre question. Ce que je pourrais peut-être vous mentionner,
d'emblée, c'est que si on n'entrepose pas dans la fosse, évidemment, il faut entreposer ailleurs. Et
quand on entrepose ailleurs, ce que ça veut dire, c'est qu'il faut avoir des infrastructures de retenue,
de confinement de ces matériaux-là. Alors, en l'occurrence, ce que ça veut dire, pour nous, en ce
3330 moment, c'est de devoir déboursier 450 millions de dollars pour construire ces infrastructures-là,
d'autant plus que ça va représenter aussi des coûts durant l'opération.

Maintenant, si la question c'est : est-ce qu'il y a une partie qu'on pourrait entreposer dans
la fosse, comme je vous l'ai mentionné, c'est évident qu'on va essayer d'entreposer le plus qu'on
3335 peut dans la fosse parce que c'est un avantage économique, c'est un avantage environnemental
puis c'est un avantage social. Alors, c'est évident que si on peut le faire, on va le pousser au
maximum.

Ce que je peux vous dire, à ce stade-ci, c'est que bien qu'on puisse faire des études, on va
les faire volontiers, il y a quand même certaines limitations dans le niveau de détails quant au
3340 mélange qu'on doit faire par rapport à l'information qu'on va réussir à obtenir puis la planification
qu'on va réussir à en faire quand il est question de regarder comment on va faire des mélanges.

Alors quand on veut corréliser ou on veut utiliser les forages qui sont en place, si vous

3345 remarquez, il y a beaucoup de variabilités chimiques et physiques dans le gisement. C'est sûr qu'on
peut faire des forages, ce qui a déjà été fait. Maintenant, quand on utilise certains forages, bien on
doit extrapoler, hein, l'information que nous avons. Alors, c'est une des limitations que nous avons
quand il est question de regarder comment on peut s'assurer d'avoir les bons mélanges pour extraire
le maximum de la ressource, ce qui veut dire exploiter la ressource de façon durable.

3350

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Merci.

3355

Monsieur Lapointe, vous vouliez apporter un complément?

M. UGO LAPOINTE :

3360

Oui. Juste, oui, ça serait bien d'avoir des dépôts de scénarios. Nous, on aurait plutôt
souhaité trois ou plus, là, différents scénarios, parce que ça peut être le remblaiement partiel,
complet, concurrent à l'exploitation, différentes sections de la fosse. Je veux dire, il doit y avoir
plusieurs variables intéressantes.

3365

Mais pour terminer, j'aimerais quand même, j'ai oublié de le dire dès le départ, on aimerait
déposer un autre document à la commission, si possible, ou peut-être vous verrez, là, c'est vous qui
savez qui qui peut déposer ce document-là, mais c'est l'étude de faisabilité du promoteur qui date
de 2017, faite par Oceanco pour Minerai de fer Québec, mars 2017, NI 43-101, laquelle étude inclut
des remblaiements des stériles dans la fosse.

3370

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lafrenière, est-ce que vous seriez en mesure de déposer cette étude-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3375

L'étude est déjà déposée auprès du ministère. Est-ce que vous me permettez peut-être un
certain commentaire par rapport à ce qui a été mentionné?

LE PRÉSIDENT :

3380

En fait, ma question, c'est : est-ce que... si elle a été déposée au ministère, donc j'imagine,
ce n'est pas une étude confidentielle, donc est-ce que vous pourriez la déposer au registre de la

commission?

3385 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Ça a été déposé déjà, monsieur Bourke, à la commission.

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, c'est bon, c'est bon. Voyez-vous c'est bon, on me dit qu'on l'a déjà.

LE COMMISSAIRE :

3395 En fait, c'est... Oui, c'est ça, ça a déjà été déposé sur le site officiel.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Si vous permettez...

3400

LE PRÉSIDENT :

Elle a été déposée?

3405

LE COMMISSAIRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3410

Bon, donc à ce moment-là, monsieur Lapointe... et je conviens avec vous, là, qu'il y a plusieurs milliers de pages à considérer, là, et c'est tout à fait normal. Vous voyez, moi qui est censé avoir lu pas mal de choses sur l'étude d'impact, là, je n'ai pas... je ne savais pas qu'elle était déposée et je m'en confesse.

3415

LE COMMISSAIRE :

Je m'excuse, Monsieur le président, je ne veux pas rempirer le problème, mais ça se rajoute, là. Ça n'y était pas dans le document.

3420

LE PRÉSIDENT :

Ah bon, O.K., ça se rajoute au document. Bon, bien, c'est bien.

3425 **LE COMMISSAIRE :**

Mais ce n'est pas grave. C'est correct.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous pourriez demander aux analystes de la commission où se situe exactement ce document-là dans le registre pour être capable de le consulter. Donc, est-ce que ça vous va, monsieur Lapointe?

3435 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui, merci.

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

3445 Peut-être...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3450

LE COMMISSAIRE :

3455 ... dernière partie question sur le même sujet un peu. Dans les documents, justement dans le PR5, Annexe 2, en fait, l'Annexe C qui évalue un peu l'impact, là, de l'augmentation du coût, en fait, de la valeur du fer de 60 à 80 dollars, il y a, à la fin, il y a une image qui est présentée sur combien ça agrandirait la fosse si la valeur montait à 80 dollars la tonne à long terme. Et, je veux demander si ça serait possible, pour qu'on puisse bien visualiser, de produire une image qui surperpose celle-ci sur le site minier pour qu'on voit qu'est-ce que ça implique en termes d'étendue

par rapport aux infrastructures actuelles ou prévues?

3460

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui, bien sûr, avec plaisir, Monsieur le commissaire.

3465

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3470

Et monsieur Lapointe, on me mentionne, là, sur l'écran que j'ai devant moi, que c'est le document DA3. Donc, il s'agit, là, qui est déjà sur...

M. UGO LAPOINTE :

3475

DA...

LE PRÉSIDENT :

3480

DA. Donc, Delta Alpha 3, qui est déjà sur le registre de la commission. Donc, ça va vous permettre de pouvoir consulter le document en question.

Ah, monsieur Lafrenière veut intervenir. Pardon, je ne vous avais pas vu. Excusez-moi, monsieur Lafrenière, allez-y.

3485

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

J'aimerais intervenir justement sur cet élément-là qui, effectivement, on est bien au courant que dans le NI 43-101 qui est public, qu'il était prévu, donc, un remblaiement dans la fosse. Mais tout à fait, en fait, ce que je disais tantôt, c'est que quand on a commencé à opérer la mine du lac Bloom, on s'est bien rendu compte qu'il y avait des propriétés physiques, chimiques et qui sont associées, donc, à ce qu'on a présenté dans la vidéo, qui étaient très très hétérogènes. Alors évidemment, si le gisement aurait été aussi... autant homogène qu'on l'aurait souhaité, probablement que ça aurait été possible de remblayer dans la fosse, et c'est pour ça que dans l'étude de faisabilité de 2019 qui a été déposée, bien ce n'est plus possible de remblayer dans la fosse.

3495

3500 Ça fait que, évidemment, la connaissance du gisement s'est peaufinée et on aurait bien aimé, on s'est engagé justement à essayer de déposer dans la fosse, mais avec ce qu'on connaît maintenant du gisement et de sa très grande variabilité, bien, malheureusement, ce n'est pas possible, et ça se reflète dans l'étude de faisabilité qui a suivi.

LE PRÉSIDENT :

3505 J'aurais posé une question, mais je vais la garder pour plus tard pour permettre à madame Cotte de s'exprimer. Mais avant, j'annonce qu'on va fermer le registre. On va laisser la dernière intervenante, madame Cotte, poser ses questions, et, par la suite, là, la commission pourra utiliser le temps qu'il reste pour poser des questions aux personnes-ressources et/ou à l'initiateur. Donc, madame Cotte, la parole est à vous.

3510 **Mme MARTINE COTTE :**

3515 Oui, rebonjour, Monsieur le président. Donc, ma question a rapport au lac Carotte. Celle-ci va plutôt s'adresser à MFQ étant donné que Pêches et Océans ne sont pas là. En fait, ce que je voudrais savoir, c'est que le lac Carotte, il faut savoir, je vous ai dit tout à l'heure que la mine du lac... la MFQ est à la limite, là, du partage des eaux. Donc le lac Carotte, c'est un lac de tête. Donc c'est un lac de tête qui se jette vers le lac Boulder, vers où l'eau s'en va pour principalement la mine de MFQ.

3520 Ce lac-là est pris en souricière vraiment, là, entre le résidu minier de ArcelorMittal et, aussi, de l'autre côté, certains... bien résidus miniers ou, en tout cas, du moins la mine, là, de MFQ. Ce lac-là, évidemment, comme c'est un lac de tête, il n'y a pas d'autres lacs avant, donc il n'y a pas d'eau qui va circuler dans... il ne va pas empêcher l'eau de d'autres lacs ou de d'autres ruisseaux de circuler.

3525 Le lac Carotte est quand même très proche des installations, c'est à côté des fosses. Je m'interrogeais -- c'est pour ça qu'on voulait savoir avec Océans Canada, mais on ne les a pas pour l'instant -- si cette option-là, dans le fond, d'utiliser le lac Carotte plutôt que d'utiliser la halde 1 ou la halde 2 aurait été quelque chose d'intéressant étant donné qu'on n'impacte pas d'autres cours d'eau, parce que c'est un lac de tête, et, aussi, en même temps par rapport au lac...

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle est votre question?

3535 **Mme MARTINE COTTE :**

Est-ce que vous m'entendez?

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez passer à votre question, s'il vous plaît? Parce que là, vous sombrez lentement dans des commentaires.

3545 **Mme MARTINE COTTE :**

Oui oui. O.K. Oui oui, c'est beau. O.K., parfait. Non, bien je veux savoir si le lac Carotte serait une option intéressante pour MFQ? En autant qu'Océans Canada accepterait.

3550 **LE PRÉSIDENT :**

Puis vous serez en mesure de poser aussi...

3555 **Mme MARTINE COTTE :**

Pour une halde à stériles.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

3560 Bien, monsieur Lafrenière?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3565 Le lac Carotte est une option intéressante puisqu'il a été considéré dans l'analyse de solutions de rechange.

3570 **Mme MARTINE COTTE :**

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

3575 Et, madame Cotte, donc est-ce que vous avez une deuxième question pour la commission?

Mme MARTINE COTTE :

3580 Oui, j'ai une deuxième question. Un instant, ça ne sera pas long. C'est dans le compte « Socioéconomique ». C'est un petit peu comme tantôt avec les fameux indicateurs, là. Je voudrais savoir, dans les comptes... dans le compte « Socioéconomique », dans un tableau, qui est le tableau 7.8, où on a les comptes auxiliaires puis les indicateurs, on a le compte auxiliaire « Nuisances » puis le compte auxiliaire « Utilisation autochtone du territoire ».

3585 Dans le compte « Nuisances », dans le fond, c'est principalement les nombres de baux à trois kilomètres distance du bail le plus près. Donc, ce sont les gens qui habitent, là, au bord du lac Daigle et qui habitent, pour la plupart, plusieurs à l'année.

3590 Maintenant, « Utilisation autochtone du territoire », bien, évidemment, c'est une utilisation, là, bon, ancestrale, mais qui est faite quand même de façon temporaire. Ils ont d'ailleurs un chalet communautaire, mais qui n'est pas utilisé de façon régulière tout le temps. Maintenant, « Utilisation autochtone du territoire » a une pondération de 6. Je trouve que c'est très bien pour eux, mais je ne comprends pas pourquoi que nous, « Nuisances », qui sommes quand même très proches -- je ne sais pas pourquoi qu'on nous appelle « Nuisances » d'ailleurs -- on a une pondération de 4, et alors
3595 qu'on est à l'année. On habite à l'année et qu'on est encore plus proches des installations que le chalet communautaire, mais sans penser, là, aux zones de trappe parce que je sais qu'ils ont quand même des zones de trappe. Je n'enlève rien au 6 de la pondération, mais notre propre pondération me semble un peu faible. Donc, je voulais savoir pourquoi qu'on avait seulement une pondération
3600 de 4 dans le critère « Nuisances », qui est un compte auxiliaire?

LE PRÉSIDENT :

Votre question est très claire, donc je vais la diriger à monsieur Lafrenière.

3605 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Merci, Monsieur le président. Donc, je dirige la question à monsieur Poulin.

3610

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Poulin.

3615 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

3620 Oui, bonjour, Monsieur le président. Donc, je pense qu'à ce niveau-là, je pense que la façon qu'on l'a vu dans l'évaluation de cette pondération-là, c'était, dans un premier temps, étant donné qu'au niveau de l'utilisation autochtone du territoire, l'ajout d'une halde ou d'un parc entraînait un empiètement direct sur ces territoires qui sont non cédés par les autochtones et... alors que quand on regardait au niveau des distances et des nuisances potentielles, bien, exemple, le bruit, la poussière, entre autres, bien, on se trouvait à... on est dans des éléments qui peuvent être atténués avec diverses mesures dans le cadre de l'étude d'impact et mesurés selon les normes en vigueur.

3625 Ça fait que je pense que j'irais avec cette différence entre un empiètement direct et un empiètement à proximité. Puis on avait également d'autres indicateurs qui touchent, qui sont dans le compte « Environnement » au niveau de la qualité de l'air, entre autres, qui ont également un impact dans le volet socioéconomique au niveau de ces perturbations potentielles.

3630 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

3635 Donc, madame Cotte, je vous remercie beaucoup, et on vous invite, là, à revenir ce soir et à poser vos questions à Pêches et Océans Canada, comme vous l'avez souhaité, là, à deux... à quelques reprises aujourd'hui.

3640 Donc, le registre est maintenant fermé et je vais permettre, là, à mon collègue et à la commission, en fait, de poser des questions, là, jusqu'à 5 heures... jusqu'à 17 heures, pardon, pour poser des questions à soit l'initiateur ou nos personnes-ressources.

LE COMMISSAIRE :

3645 C'est bien. Bon, je pense que du côté des variantes, on a abordé la plupart de nos questions. Il y en a peut-être quelques-unes, mais on pourra les faire par écrit. J'aimerais peut-être abordé à présent plus la question ça concernant -- je l'avais commencée tout à l'heure -- concernant la réponse, là, qu'on aura éventuellement de l'explication du ministère de l'Environnement, de la Direction des eaux usées, concernant le fait qu'ils considèrent que l'étude était recevable du point

3650 de vue de la qualité des eaux. Je comprends que ça s'adresse, pour eux, principalement pour des
eaux de surface, pour les effluents, mais il y a quand même des préoccupations qui ont été énoncées
concernant les eaux souterraines et, donc, de la part des participants. Et donc, (inaudible) certains
points à ce sujet-là.

3655 Premièrement, peut-être que...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Pardon.

3660 **LE COMMISSAIRE :**

Allez-y.

3665 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Je suis désolée. Est-ce que j'ai manqué une question, peut-être, qui nous aurait été
adressée à laquelle on n'aurait pas répondu à ce niveau-là?

3670 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, je pense que plus tôt, je pense que c'était concernant le fait que le ministère de
l'Environnement, la Direction des eaux usées, dans le dossier de PR4.1, donc la réponse des
experts...

3675 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui.

3680 **LE COMMISSAIRE :**

... ont considéré que l'étude d'impact était recevable.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3685 Oui.

LE COMMISSAIRE :

3690

Mais ils n'avaient aucune explication sur en quoi ils la jugeaient recevable. Alors...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3695

Mais il n'y a pas de problème, je peux passer la parole à notre expert de la Direction des eaux usées pour répondre plus précisément aux questions, si vous le souhaitez.

LE COMMISSAIRE :

Oui, tout à fait.

3700

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Donc, c'est mon collègue Marc Houde. Donc, je vais lui céder la parole en lien avec la conformité, avec la Directive 019.

3705

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on laisse la parole à monsieur Houde.

3710

M. MARC HOUDE :

3715

Bonsoir. Est-ce que vous avez une demande spécifique ou... Nous, en général, quand on analyse un dossier, ce qui est indiqué, c'est ce qui ne rencontre pas nos exigences ou nos demandes, et tout ce qui est acceptable, on n'en indique pas. Donc, imaginez tout ce qui est à l'intérieur de la 019, on ne commente pas chaque élément qu'il soit positif ou négatif. Tout ce qui est, à notre avis, qui n'est pas acceptable, nous l'indiquons.

3720

Comme dans ce cas-ci, pour ce qui est des essais, il y avait des essais qui avaient été faits, par exemple, un très bon exemple, sur la géochimie, il y avait certains éléments qui ont laissé penser qu'il aurait pu y avoir une problématique soit sur la qualité des eaux souterraines ou potables, et avec le rapport de Golder qui a été mentionné tantôt. Il y a eu des essais qu'on appelle cinétiques. Des essais qui sont beaucoup plus représentatifs des conditions réelles.

Si on commence au tout début d'une analyse géochimique, on regarde les contenus en métaux, les contenus en sulfure, et caetera, et de cette façon-là, on commence à décrire un peu

3725 quel type de résidus miniers qu'on a.

3730 À partir de ces éléments-là, on peut demander ou, généralement, les consultants savent très bien qu'ils ont des essais de lixiviation. Un essai de lixiviation, c'est des essais qui... il y en a trois, en fait, qu'on utilise. Un qui est seulement à l'eau. L'eau légèrement acidifiée pour que ça soit représenté comme étant de l'eau de pluie acide. Et un élément un peu plus significatif en termes d'acidité qui pourrait, par exemple, être généré avec un drainage minier acide, avec des minéraux qui vont s'altérer et qui vont développer de l'acide sulfurique, à partir du contenu de soufre.

3735 À partir de ces éléments-là, à partir du moment qu'on a ça, bien on a ces résultats-là, et qui sont... dans ce cas-ci, on avait quatre éléments qui étaient légèrement lixiviables, mais la compagnie a fait un essai cinétique. Un essai cinétique, c'est beaucoup plus représentatif du comportement in situ, lorsqu'il va être en place, que tous les essais.

3740 C'est un essai qui a duré 15 mois, qui nous permettait de déterminer que, en fait, en conditions semi-réelles, si je peux dire, qu'ils sont... qu'ils n'étaient pas lixiviables. Donc c'est de cette façon-là qu'on analyse. Et lorsque les... par exemple, dans ce cas-ci, c'était concluant, on n'en discute pas. Tout ce qu'on fait, on mentionne les éléments qui sont à pousser plus loin ou qui sont inacceptables, ça peut arriver.

3745 Dans certain cas, s'ils avaient dit que les... si le promoteur avait mentionné que les digues ne seraient pas... que les facteurs de sécurité étaient inférieurs aux demandes de la Directive 019, on aurait mentionné, dans nos avis, que c'était inacceptable. Mais on ne commente pas tous les éléments acceptables. Ni plus ni moins, la Directive 019, c'est une recette, et autant le promoteur utilise pour développer les éléments à présenter que pour les analystes chez nous qui devront analyser les projets miniers. Donc, c'est de cette façon-là qu'on fonctionne puis je pense que c'est pas mal comme ça à travers le ministère de l'Environnement.

LE COMMISSAIRE :

3755 O.K. C'est bien. C'est très bien. Merci beaucoup pour le bon topo là-dessus. J'aurais une question. Dans toutes ces choses-là, un élément qui est très important -- vous me direz si ça l'est --, c'est ce qu'on appelle la détermination de la teneur de fond naturel.

M. MARC HOUDE :

3760 Oui.

LE COMMISSAIRE :

3765 Alors, elle sert à quoi cette teneur de fond naturelle là?

M. MARC HOUDE :

3770 En fait, si on considère que... si on a un site minier, donc c'est un site, c'est une anomalie. On est d'accord avec ça? C'est une anomalie qui soit, si c'est une mine de fer, bien, on peut bien comprendre que les teneurs en fer sont très élevées. Donc, c'est... ça va créer des anomalies régionales ou locales, qu'on doit tenir en compte.

3775 On ne peut pas... dans certains cas, il y a des cas qui sont tout de même très intéressants au Québec. Dans la région de Thetford Mines, il y a des sols qui sont suffisamment contaminés en métaux lourds qui dépassent les critères du ministère de l'Environnement pour les sols contaminés. Donc, on voit très bien que l'environnement géochimique d'un site, encore pire minier, fait en sorte qu'il y a des dépassements des teneurs naturelles. On ne peut pas avoir les mêmes concentrations ici dans la région de Québec que sur un site minier, quel qu'il soit, ou même dans certaines régions, comme on peut voir dans la région de Thetford Mines.

3780

LE COMMISSAIRE :

3785 O.K. Donc... et cette teneur-là de fond est utilisée dans l'analyse d'impact pour voir où est-ce que se situe en termes de potentiel de concentration de métaux sur le site?

M. MARC HOUDE :

3790 Oui.

LE COMMISSAIRE :

3795 Donc, ça détermine si vous êtes au-dessus, là il y a un problème potentiel. Ça ne veut pas dire que c'est des contaminants toxiques, mais il y a un problème potentiel de contamination. Si c'est en dessous, bien il n'y a pas de problème. C'est ça?

M. MARC HOUDE :

3800 C'est en plein ça. Vous avez bien résumé l'intérêt de l'utilisation des teneurs de fond.

3800

LE COMMISSAIRE :

3805 À la lecture des documents qui ont été déposés, surtout celle de Golder, il y a un élément qui m'a accroché puis j'aimerais ça vous poser la question là-dessus voir qu'est-ce que vous en pensez. C'est qu'on indique, par exemple dans le PR5.2, dans l'étude hydrogéologique, que sous les sols, et caetera, même dans d'autres documents, que dans la région, la dureté de l'eau est à 10 mg/L.

3810 Et tout à coup, dans le document que l'on voit de Golder, il est indiqué que, si je le (inaudible) texto, que, finalement, en 2014, ça, c'est l'Annexe 4-3, page 1, là, du document PR5.6, il est indiqué la phrase suivante, qui est écrit dans le document de Golder. Il est dit :

3815 « En 2014, la SEC Mine de Fer du lac Bloom a mandaté Golder afin de réviser le premier rapport de caractérisation géochimique produit 2013 mais en considérant une dureté moyenne observée du milieu récepteur de 16,5 mg/L. »

3820 Plus loin, on indique dans le document, qu'à la page 4, qu'une dureté de 16,5 mg/L a été utilisée pour calculer les critères de rejet, le RESIE, pour les métaux dont les critères varient en fonction de la dureté.

Donc, autrement dit, si j'ai bien compris, les gens, ils réajustent la valeur de l'analyse chimique en fonction de la dureté. Naturellement, ça fait en sorte que si on passe... d'après vous, si on passe de 10 à 16.5 comme dureté, quel peut être l'impact sur les valeurs de cette teneur de fond?

3825 **M. MARC HOUDE :**

3830 C'est possible, la différence est tout de même réelle. Mais de ce que j'ai compris du rapport de Golder, ça a été un échantillon qui a été mesuré. Je ne sais pas si 10, c'est un standard qui a été pris initialement par le premier consultant. Des fois, les compagnies, quand ils ont peu d'informations, ils prennent des valeurs qui sont refuges, si je pourrais le dire comme ça, alors que ce que j'ai compris de l'étude de Golder, c'était un échantillon de dureté qui a été analysé. Ce qui fait en sorte qu'on a plus de précisions à ce moment-ci que seulement une estimation régionale.

3835 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, c'est-à-dire que le rapport de Golder ne dit pas qu'eux ont évalué. La valeur leur a été fournie par l'initiateur du projet, et donc c'est peut-être là où ma prochaine question va à l'initiateur. Je vois que monsieur Lafrenière veut déjà intervenir. Donc sur quoi... Parce que ça augmente, si j'ai

3840 bien calculé, la valeur de 50 pour cent. Ce n'est quand même pas négligeable non plus. Alors je voulais demander à monsieur Lafrenière, c'est sur quelle base, finalement, qu'on a décidé de demander à Golder de réévaluer tous les seuils en fonction d'une dureté de 16.5 plutôt que 10 mg/L?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3845 À ma connaissance, la raison pour laquelle ceci a été demandé, c'est comme monsieur Houde le mentionnait, c'est qu'il y a un échantillon qui a été pris dans le milieu récepteur plutôt que d'utiliser une valeur régionale qui n'est pas représentative du réel milieu récepteur qui reçoit l'effluent. Alors, on ajuste en fonction... l'idéal, c'est d'ajuster en fonction de ce qui est réellement au terrain dans le lac lui-même pour s'assurer, là, donc, que c'est fidèle et représentatif.

3850

LE COMMISSAIRE :

Donc, est-ce que c'est déterminé à partir des analyses chimiques qui ont été faites sur... dans les eaux, alentour, dans les lacs?

3855

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Dans le milieu récepteur?

3860

LE COMMISSAIRE :

Je veux juste savoir où que vous me fournissiez où est-ce que vous avez pris l'information pour calculer la valeur de 16.5 mg/L.

3865

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

De ma connaissance, c'est un échantillon qui a été pris dans le lac récepteur.

LE COMMISSAIRE :

3870

Donc, un seul échantillon?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3875

Un seul échantillon.

LE COMMISSAIRE :

3880 Alors, pour le ministère de l'Environnement, est-ce que c'est correct, d'après vous, c'est une bonne approche?

M. MARC HOUDE :

3885 C'est une approche qui est de toute façon bien meilleure que prendre une valeur refuge ou une valeur moyenne régionale. Est-ce que c'est... est-ce qu'on aurait pu en prendre plusieurs? N'oubliez pas que tous les lacs sont reliés avec les rivières. Est-ce qu'il y aurait eu une modification significative? On peut penser que ce n'est pas significatif. Est-ce que ça aurait pu descendre à 14, ça aurait pu monter à 18? Peut-être. Mais n'oubliez pas que c'est... les lacs et les rivières sont reliés dans le secteur.

3890 Vite de même, moi, j'aime beaucoup mieux qu'on prenne seulement un échantillon du milieu récepteur à proximité du site où il va subir les rejets que n'importe où dans le secteur, ou prendre une valeur moyenne qui ne me dira pas grand-chose. J'aime mieux vraiment avoir une valeur qui est représentative comme celle qui a été fournie.

3895 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, j'avais une question en complément là-dessus, là. La valeur de 10, elle, elle provient d'où?

3900 **M. MARC HOUDE :**

3905 Je ne peux pas vous répondre à cette question-là. Moi, je n'ai pas lu le premier rapport. Ce n'est pas moi qui ai analysé initialement le projet. Moi, j'ai analysé seulement la deuxième partie lorsque ça a été soumis. Donc... Puis je n'ai pas eu en main le premier rapport de 2013, si je comprends bien.

LE COMMISSAIRE :

3910 C'est bien. En fait, c'est mentionné dans les (inaudible), je pense, si j'ai bien compris... bien, monsieur Lafrenière pourra peut-être le confirmer. C'était, comme vous avez dit, au départ, c'est une valeur régionale, je pense, que les gens utilisaient. Monsieur Lafrenière pourrait peut-être corriger ça?

3915 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Je m'excuse, Monsieur le commissaire, est-ce que vous pouvez...

3920 **LE COMMISSAIRE :**

Donc la valeur de 10 mg/L qui était utilisée dans les études antérieures, elle provenait de quelle justification?

3925 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

À ma connaissance, c'est une valeur qui est utilisée de façon empirique quand il n'y a pas de valeur qui provient d'une analyse au terrain. Alors, à chaque fois... quand on n'a pas cette valeur-là, on utilise une valeur de 10. Je vous dis ça sous toutes réserves. C'est selon mon expérience, là, on utilise 10 habituellement, oui. Qui est la valeur la plus conservatrice, là, oui.

3930

LE COMMISSAIRE :

C'est plus sévère, c'est certain.

3935 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Voilà.

3940 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez parlé de l'étude de l'URSTM. En fait, j'avais une question. Dans l'ensemble, les données indiquent, confirment un peu ce que vous venez de dire, sauf que la conclusion, à la fin de tout, ils disent, concernant l'étude qu'ils ont fait de lixiviation pour ce que j'appelle le drainage neutre contaminé, donc, ils indiquent ici en conclusion :

3945

« Comme il n'est pas possible de statuer hors de tout doute que les matériaux ne généreront pas de drainage contaminé à long terme, il est recommandé de faire un suivi des eaux d'exfiltration des empilements de stériles. »

3950 Donc, monsieur Lafrenière, qu'est-ce que vous... c'est quoi votre plan d'action en ce sens-là?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3955 Alors, nous avons débuté l'échantillonnage, les eaux de contact qui sont en aval des haldes à stériles, donc exactement ce qui proposé là-dedans, qui date, si je ne me trompe pas, de peut-être 2012, 2013, 2014, là, si mémoire est bonne.

LE COMMISSAIRE :

3960 C'est 2013, comme tel, mais c'est... il y a deux dates, en fait. C'est 2012 ou 2013, c'est comme vous voulez.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3965 O.K.

LE COMMISSAIRE :

3970 C'est 2013, je pense.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3975 O.K. Donc oui, ces analyses-là, je vous rappelle que la mine a fermé en 2014 et réouverte, donc, en 2018, et on a commencé à échantillonner tel que recommandé en aval pour l'eau de contact. Oui.

LE COMMISSAIRE :

3980 C'est bien. Je peux continuer, Monsieur...

LE PRÉSIDENT :

3985 Oui, ça va, on a encore un cinq minutes. C'est correct. Qu'on va utiliser parce qu'on a beaucoup de questions. La commission a beaucoup de questions à poser, donc on va utiliser tout le temps qu'on a pour approfondir nos points d'incertitude.

LE COMMISSAIRE :

3990 Quand on regarde les analyses chimiques sur les puits d'observation, je me suis concentré

surtout sur le secteur de la halde sud, on a le puits 44 et le puits 41. J'ai remarqué que, par exemple, dans le puits 41, en 2014, on mesure 170 microgrammes de nitrate. Alors, je me posais la question, finalement, c'était peut-être à cause d'une teneur assez élevée à cet endroit-là, est-ce que ça peut être expliqué?

3995

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Il faudrait...

4000

LE COMMISSAIRE :

On est prêt de du Pignac. On est tout près de l'aire de Pignac, je pense, ce puits-là, là.

4005

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

C'est une question extrêmement précise que je ne peux pas vous répondre d'emblée comme ça, mais on pourrait vous revenir avec une réponse à cette question, si vous permettez.

4010

LE COMMISSAIRE :

Il y en a une qui traite plus sur la... que j'ai, c'est plus sur la variabilité des puits d'observation et leur fiabilité sur [interférence]... Par exemple, je reprends encore les nitrates. Le puits, on mesure, en 2014, une concentration de 40 microgrammes par litre et, en 2018, point zéro 4. Donc c'est quand même une variation d'à peu près 1 000 fois comme facteur, là. Alors, est-ce que c'est normal d'avoir autant de variation dans un milieu rocheux en six ans?

4015

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Je ne peux pas me prononcer si c'est normal. Ce que je peux vous dire...

4020

LE COMMISSAIRE :

Non, on posera la question, alors, par écrit. En fait, c'est un peu la question de... on a seulement que... et on a très peu de données à long terme. J'avais une question, par exemple, est-ce que vous parlez à quelque part de... par exemple, vous dites : Dans certains puits, le suivi de la qualité des eaux souterraines aurait été fait sur quelques années. Bon, là, on va vous demander de nous fournir par écrit, ça va être plus simple, de préciser... de nous fournir l'information pour voir un peu comment varient certains métaux, les quatre, cinq métaux qui ont été identifiés par monsieur

4025

4030 Houde, là, en fonction du temps. Parce qu'on a beaucoup de difficultés à voir des variations ou des
tendances. Puis quand on observe les variations, les variations sont très importantes, et quand on
arrivera à la question du plan de suivi environnemental, bien là, on se pose des questions sur, bon,
bien, finalement, ça varie tant que ça, là. Qu'est-ce qui est fait avec... ça prend une instrumentation
analytique peut-être, je ne sais pas, de mise en place des puits ou naturelle? Parce qu'à quelque
4035 part, si on veut se fier sur le suivi environnemental, bien, il faut qu'on puisse expliquer les
observations que l'on a, et donc...

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

4040 Est-ce que je peux répondre?

LE COMMISSAIRE :

Oui, allez-y, allez-y.

4045 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Merci. Moi, je vous propose de vous revenir avec une réponse à ces questions très précises.
Ce que je peux vous mentionner, c'est qu'il y a un contrôle qualité qui est fait. Donc, il y a des blancs
de terrain, des blancs de transport qui sont réalisés. Il y a des duplicata également qui sont réalisés
4050 dans les campagnes d'échantillonnage pour s'assurer de la qualité de l'échantillonnage.

Maintenant, pour ce qui de la question de la variabilité, c'est extrêmement spécifique et très,
dans le temps, là, très précis. Je vous propose de vous revenir avec une réponse prochainement,
là, dans les prochains 48 heures.

4055 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Lafrenière.

4060 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que là, il y a monsieur Houde qui veut apporter un complément d'informations, je
pense. Allez-y, monsieur Houde.

4065

M. MARC HOUDE :

4070 Oui, j'aurais peut-être un élément de réponse pour la variabilité du nitrate. Là, j'ai... moi, je
n'ai pas l'information, mais de façon générale, l'utilisation d'explosif va entraîner une augmentation
de concentration en nitrate. Donc ce qui pourrait peut-être faire en sorte... Et, il y a eu un arrêt. Donc,
est-ce que le fait qu'en 2014, elles étaient encore relativement plus concentrées, et, durant les
4075 années qu'il y a eu un arrêt de production, il y a eu une certaine dilution, une certaine... un
mouvement, l'eau souterraine s'écoule toujours. Donc, ça pourrait être un élément de réponse. Je
vais laisser tout de même le promoteur faire ses propres conclusions. Mais je voulais juste apporter
cet élément potentiel de réponse.

LE COMMISSAIRE :

4080 J'aurais peut-être une dernière question...

LE PRÉSIDENT :

4085 Une dernière question.

LE COMMISSAIRE :

4090 ... à monsieur Houde. Il est bien gentil d'être avec vous aujourd'hui. Ça concerne un peu
l'état de la recherche, si on peut dire, sur la détermination optimale du suivi environnemental dans
des puits pour la contamination des eaux. Ce qu'on voit ici, c'est une ou deux mesures par année.
Là, (inaudible) président, moi, j'ai quand même travaillé pas mal dans la surveillance
environnementale ou géotechnique même pour les (inaudible), et quand on s'est mis... on est passé,
par exemple, de 6 mesures de pression d'eau dans les (inaudible) par année à 500, ou je ne sais
4095 pas combien, à toutes les 10 minutes, ça a changé complètement la compréhension de bien des
phénomènes.

Alors, je reviens à ma question. Ça m'incite à poser la question à savoir, actuellement, la
directive a si peu.. un taux d'échantillonnage, puis ma question, c'est : est-ce que vous croyez
fermement que ça permet de très bien prévoir l'évolution et la compréhension de la qualité des eaux?

4100

M. MARC HOUDE :

En fait, nous, les eaux usées, on travaille beaucoup plus sur les résidus miniers et, par
exemple, l'effluent minier. Les eaux souterraines, en fait, nous, pour que ce soit écrire ou préparer

4105 la 019, la Directive 019, on se fie beaucoup à une direction, la Direction des eaux souterraines, que
c'est eux qui nous conseillent, que ce soit sur la fréquence, les éléments aussi à évaluer. Donc, je
serais très mal placé pour répondre à la place de mes collègues. Donc, c'est un élément que
j'aimerais mieux laisser à mes collègues.

4110 **LE COMMISSAIRE :**

Madame Gagnon peut-être.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

4115 Bien, à ce moment-là, je peux prendre la question en délibéré puis vous revenir, peut-être
pas la prochaine séance, c'est-à-dire dans deux heures, mais peut-être demain, par rapport est-ce
que le suivi proposé dans la Directive 019 permet un suivi adéquat, finalement, là, de la qualité... de
l'évolution de la qualité d'eau, c'est que je comprends de la question.

4120 Je veux tout de même mentionner que dans le cadre de la procédure, si on juge que c'est...
proposé dans la Directive 019, c'est trop « de base » -- là je mets des guillemets parce qu'on n'est
pas rendu à l'analyse environnementale, mais si on en arrive à cette conclusion -- il est toujours
possible de demander au promoteur de faire des suivis supplémentaires ou avec des différents
4125 paramètres. Donc, évidemment, la Direction des eaux souterraines est consultée dans le cadre de
ce projet-là. Mais je vais vous revenir le plus tôt possible avec l'opinion de la Direction concernée,
pour votre question.

LE COMMISSAIRE :

4130 Comme je le disais dans ma question, je pense qu'il y a eu une évolution importante dans
les différentes technologies autant de surveillance environnementale, mécanique, géotechnique
depuis quand même 10, 20 ans, mais je n'ai pas l'impression que le règlement, la Directive a
vraiment évalué beaucoup dans ce sens-là.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Hum, hum.

4140 **LE COMMISSAIRE :**

Et étant donné qu'il y a de plus en plus de sites qui sont surveillés, ça serait intéressant de

voir c'est quoi l'état du développement qui est en cours, s'il y a lieu, au ministère de l'Environnement.

4145 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui, je vous reviens avec une réponse dans les meilleurs délais.

4150 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Gagnon. Donc là-dessus, je vais clore cette deuxième séance. Je tiens à vous remercier tout le monde parce que je sais, c'est quand même... ça demande quand même pas mal de concentration, là, d'être devant nos écrans, en particulier dans votre cas, pendant presque quatre heures. Donc, je vous remercie beaucoup et je vous donne rendez-vous, comme disait madame Gagnon, dans 2 heures, donc à 19 heures pour la troisième séance de notre audience. Merci beaucoup et bon souper.

4160 **SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2020 À 19 H**

4165 Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4170



Aurélie Patin, s.o.